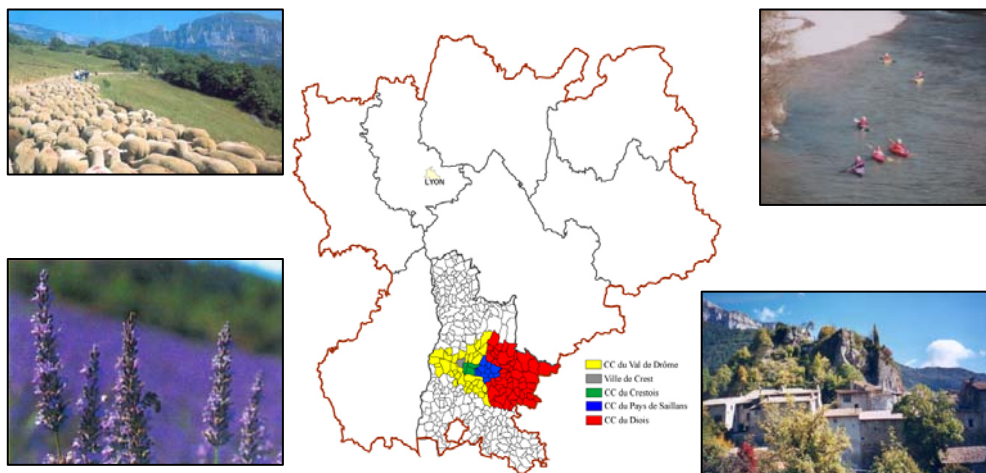


Protocole GRAND PROJET RHONE ALPES BIOVALLEE®



Biovallée®, l'éco-territoire vitrine de l'éco-région Rhône-Alpes, et de la Drôme, département du développement durable

Entre,

La Région Rhône-Alpes représentée par son Président, Jean-Jack QUEYRANNE,

Le Département de la Drôme représenté par son Président, Didier GUILLAUME,

La Communauté de communes du Val de Drôme représentée par son Président, Jean SERRET,

La Communauté des communes du Diois représentée par son Président, Alain MATHERON,

la Communauté de communes du Pays de Saillans représentée par sa Présidente, Marie-Christine DARFEUILLE,

La Communauté de communes du Crestois représentée par son Président, Gilles MAGNON,

Il a été exposé et convenu ce qui suit

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
Les stratégies convergentes de Biovallée®, de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Drôme	4
Biovallée®, une dynamique enclenchée	4
PREMIERE PARTIE	6
S'organiser pour construire la Biovallée®	6
A. Le pilotage du projet	6
1) Comité de pilotage du projet	6
2) Comité scientifique	6
3) Partenariats et ouverture sur l'extérieur	7
4) Moyens humains : la mise en synergie des équipes techniques	7
5) Un portage juridique simple	7
B. Calendrier de travail	7
C. Rappel des actions engagées en parallèle à la rédaction du protocole	8
1) L'inventaire des compétences et des perspectives de développement	8
2) Un appel à projets auprès des acteurs locaux	8
3) La constitution d'une équipe projet	8
4) Une action spécifique de prospection	8
5) Une action spécifique de promotion et de communication (pour mémoire)	9
D. Un projet où expérimentations et réflexions s'enrichissent mutuellement	9
DEUXIEME PARTIE	10
Trois axes stratégiques de développement à explorer ensemble	10
A. Aménager un éco-territoire de référence	11
1) Vers un Fribourg rural à l'échelle d'un tiers de département	11
2) Le soutien du Grand projet à des actions innovantes et plus « denses »	14
B. Valoriser les bio-ressources et développer les éco-activités	16
1) Orienter l'ensemble du tissu économique vers des activités durables	16
2) Le soutien du GPRA à la qualité de l'offre territoriale et à la structuration des filières	16
C. Construire un éco-territoire école	18
1) La vallée école	18
2) Le soutien du GPRA pour densifier à titre expérimental une activité de recherche et de formation sur le développement durable dans un territoire rural	20
TROISIEME PARTIE	22
Des engagements forts des signataires	22
A. Les engagements multi-partites	22
1) La mobilisation de crédits « Grands-Projets »	22
2) La mobilisation de crédits thématiques complémentaires	22
3) Les engagements sans incidence financière	23
B. Les engagements propres à chaque signataire	24
1) La Région Rhône-Alpes	24
2) Le Département de la Drôme	24
3) Les communauté de communes signataires	24
C. Modalités de mise en oeuvre	25
1) Durée du protocole	25
2) Contrôle et évaluation	25
3) Evolution du protocole	25
CONCLUSION	26
Un protocole éclairant et structurant une stratégie qui mobilise l'ensemble des politiques publiques	26
ANNEXE 1	27
Fiches de présentation des actions proposées au financement de la Région	27



Tableau de synthèse financière	27
TABLEAU DE SYNTHESE FINANCIERE	60
ANNEXE 2	60
Avis, délibérations et engagements pour Biovallée®	61
1) Délibérations des collectivités porteuses	61
2) Avis des Conseils locaux de développement et des CDRA	61
3) Charte Biovallée®	61
GLOSSAIRE	64
<i>CHARTRE BIOVALLEE®</i>	66

INTRODUCTION

Les stratégies convergentes de Biovallée®, de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Drôme

Les communautés de communes du Val de Drôme, du Crestois, du Pays de Saillans et du Diois partagent un objectif commun à long terme : **faire de la vallée de la Drôme un territoire de référence au niveau européen en matière de développement humain durable**. C'est la Biovallée® ou Bio-vallée®, marque déposée.

Pour cela, une stratégie commune est mise en place. Elle vise à **faire converger vers cet objectif commun l'ensemble des politiques publiques** conduites sur le territoire, les initiatives économiques, associatives et citoyennes.

Tout en assurant son développement, Biovallée® deviendra ainsi **un territoire école et un laboratoire dans le domaine des éco-activités**.

De son côté le Conseil Régional œuvre à la construction d'une éco-région en adoptant une approche développement durable pour l'ensemble de ses politiques thématiques et territoriales. Pour ces dernières, il souhaite impulser des projets innovants et ambitieux. Il a ainsi mis en place une politique de Grands Projets structurants pour Rhône-Alpes.

Dans un souci d'efficacité et de solidarité locale, ces « Grands Projets Rhône-Alpes », basés sur les atouts et les champs d'excellence de territoires donnés, permettent le rayonnement national et international de l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

Quant au Conseil Général, il souhaite faire de la Drôme le département leader en matière de développement durable. Il prend déjà en compte le développement durable dans l'ensemble dans ses politiques. Un plan d'actions a été voté début 2009 en ce sens. Il affiche également le soutien à Biovallée® parmi ses chantiers prioritaires.

Aujourd'hui et en tant qu'éco-territoire déjà connu et reconnu sur les plans local et national dans le domaine du développement durable, la Biovallée® souhaite s'engager avec la Région et le Département dans le cadre de leurs Grands Projets. Elle entend ainsi renforcer les pôles de compétences qui sont les siens et améliorer son rayonnement à l'étranger.

Biovallée®, une dynamique enclenchée

Le territoire dispose déjà de plusieurs atouts et peut s'appuyer sur des réalisations.

- a) Une longue tradition de contrats et coopérations pour le développement durable :

Depuis de nombreuses années, en phase avec la valeur environnementale de leur territoire, les collectivités territoriales de la vallée de la Drôme développent des projets de qualité dans le domaine du développement durable. La coopération intercommunale sur l'ensemble de la vallée de la Drôme se construit depuis plus de 20 ans et est en cohérence avec les politiques régionales (Contrat de Pays en 1980, Contrat Global de développement 1998-2002 ; aujourd'hui 2 Contrats de Développement de Rhône-Alpes, Contrat Territoriale Emploi-Formation, contrat de développement touristique...) et nationales (premier SAGE de France, deux contrats de rivière, une Mission Locale unique, Contrat de développement touristique 1992-1998, action "zone emploi formation" en 1993, ...).

b) L'excellence en matière d'action intercommunale des collectivités territoriales pour le développement durable

L'excellence de ce territoire et de ses projets est reconnue internationalement. La Drôme est la dernière rivière entièrement naturelle et de qualité bactériologique de cette taille en Europe. Sa gestion a été reconnue par le prix international Riverprize en 2005, le label site pilote de la directive cadre et le prix des Eco-maires.

La Communauté de Communes du Val de Drôme a aménagé la Gare des Ramières. Ce site pédagogique et touristique est adossé à la réserve naturelle nationale qu'elle gère. Cette « station nature de la rivière Drôme » se positionne comme un lieu de sensibilisation sur l'environnement et l'énergie. Elle mobilise une équipe de scientifiques et un réseau de chercheurs associés. La Communauté de Communes du Diois, propriétaire d'un domaine de 42 hectares initie un projet d'éco-développement basé sur l'éco-construction, les énergies renouvelables, dans le cadre d'une économie sociale et solidaire.

Peuvent être également cités les réalisations et les projets d'éco-quartiers et d'éco-hameaux. Certains ont été primés comme Loriol, par la Région.

c) L'excellence des partenariats publics/privés en matière de développement durable

La Communauté de Communes du Val de Drôme œuvre à un Ecosite et à un réseau de villages et de quartiers d'implantation des activités et de l'habitat pour diffusion sur l'ensemble de son territoire, bâtis sur des partenariats public/privé. Ces zones seront en partie réservées à l'habitat et aux entreprises de l'éco-construction et des bio-ressources incluant des lieux de démonstration, une pépinière, ainsi qu'un quartier des artistes de rue (pépinière privée spécialisée et ateliers-résidences) ...

La vallée de la Drôme a par ailleurs été labellisée en 2007 « pôle d'excellence rurale » sur les filières « plantes aromatiques et médicinales /génie végétal» d'une part, et « éco-construction » d'autre part.

Un projet entre le CNAM et la préfecture de la Drôme porte aujourd'hui par ailleurs sur un pôle d'enseignement et de recherche sur l'environnement et le développement durable axé sur les polices de l'environnement.

d) L'excellence des initiatives privées notamment en matière d'agriculture biologique, d'énergies renouvelables, d'éco-construction

Se développent également depuis de nombreuses années, des initiatives citoyennes et d'entreprises concernant les filières émergentes précitées :

- des bio-ressources en agriculture (la Drôme, 1er département de France pour la filière bio et la Vallée de la Drôme, premier secteur Drômois avec 20% d'agriculteurs biologiques...). L'agriculture biologique, sa transformation locale, sa commercialisation en circuits courts sont des atouts majeurs de la vallée. La CCI de la Drôme, référente des CCI de France sur ce domaine des « bio-ressources », sera un partenaire important, ainsi que de nombreuses entreprises de transformation, notamment dans les secteurs des plantes aromatiques et médicinales, de la cosmétique et du génie végétal. L'implantation pérenne du premier salon professionnel européen de la « filière bio » de France à Livron, à la suite de la tenue du premier salon national (5 000 professionnels visiteurs) est prévue, en lien avec l'extension des matériels et des méthodes de cette « filière bio » aux secteurs traditionnels.

- des énergies renouvelables (éolien, réseau de chaleur de l'Ecosite du Val de Drôme, huiles végétales pures, biomasse) en partenariat avec les acteurs de Rovaltain, et la recherche d'économie d'énergies et de consommation des ressources (Stop participatif, plan de gestion de la ressource en eau, compostage,...) ;

- du développement de l'éco-construction (maisons en bois ou en biomatériaux, structures d'ingénierie,...) avec des entreprises de transformation ou de construction ...,

La mobilisation des citoyens est simultanément conduite à travers des initiatives de sensibilisation (rencontres de l'écologie à Die et forum de l'économie sociale et solidaire en Val de Drôme ...), des formations (Greta, Bâtipôle, ...) et des actions collectives notamment dans le cadre des CDRA et CLD).

PREMIERE PARTIE

S'organiser pour construire la Biovallée®

A. Le pilotage du projet

1) Comité de pilotage du projet

Deux niveaux de pilotage sont en place :

- Un comité stratégique restreint regroupe les collectivités porteuses, la Région, le Département et l'Etat. Mis en place dans la phase de préparation du protocole d'accord avec la Région il est composé de 4 représentants de la Communauté de communes du Val de Drôme, 3 du Conseil Général de la Drôme, 3 de la Région Rhône-Alpes, 3 de la Communauté des communes du Diois, 2 représentants de l'Etat, 1 de la Communauté de communes du Pays de Saillans et 1 de la Communauté de communes du Crestois. Si la commune de Crest souhaite intégrer le projet, elle y est invitée avec 1 représentant. Ce comité restreint décide des orientations stratégiques et arbitre.
- Un comité élargi qui se réunira au moins une fois par an pour faire le bilan des partenariats en lien à l'avancement du Grand-Projet. Hors cette réunion annuelle, le comité restreint pourra demander la participation d'un ou plusieurs membres du comité élargi en fonction des sujets traités et des demandes, soient : les Présidents des chambres consulaires, des CDRA et CLD, du comité scientifique et des principaux partenaires (Rovaltain, TENERRDIS, PNR voisins), du Syndicat Mixte de la rivière Drôme, du Grand Valence.

Ce comité de pilotage élargi fera la synthèse des propositions qui pourront être formulées :

- dans les deux CDRA et les deux CLD,
- au sein d'un comité scientifique qui accompagnera la démarche, en association avec les centres de recherche et de formation,
- par une Mission Nationale conduite par l'Inspection Générale du GREF, dont l'objet serait d'identifier, au travers d'entretiens avec les acteurs locaux, les compétences existantes ou à conforter ainsi que les expérimentations susceptibles d'être conduites et de formuler des recommandations pour le développement du territoire.

2) Comité scientifique

Composé de chercheurs, d'universitaires et scientifiques issus du privé et du public, il cernera le champ scientifique du projet. Il fera le lien entre recherche, formation, entreprises et les expérimentations et réalisations locales. Il accompagnera le développement d'un pôle d'ingénierie et formation sur les métiers de l'éco-construction, des bio-ressources et de l'ingénierie territoriale et du développement durable. Il développera les partenariats scientifiques/universitaires avec les industriels et acteurs locaux. La liste des membres sera arrêtée par le comité de pilotage.

3) Partenariats et ouverture sur l'extérieur

Des partenariats privilégiés seront recherchés avec les Grands projets et en particulier ROVALTAIN et NORD ISERE (« ville durable ») et les pôles de compétitivité et clusters rhônalpins (en particulier 9 et 12) axés sur le développement territorial durable : TENERDIS, arômes et senteurs....

Biovallée® travaillera plus particulièrement sur des échanges et des complémentarités avec l'agglomération voisine du Grand Valence en cours de constitution.

4) Moyens humains : la mise en synergie des équipes techniques

La réorganisation des moyens des partenaires impliqués dans le projet (y compris Région et Département) afin de mieux décliner leur politique sur le mode de la durabilité est le principal facteur de réussite du projet. Le redéploiement de ces moyens est proposé et animé par un comité technique comprenant des personnes en capacité d'assurer le relais dans leurs propres structures :

- Directeurs des collectivités porteuses
- Directeur des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes
- Responsable du projet Biovallée® au Conseil Général de la Drôme
- Sous-préfet de Die
- Directeur et chef de projet Biovallée® représentant les 4 structures porteuses

Pourront y être associés selon les sujets traités, des techniciens des structures représentées ainsi que les animateurs de CDRA, CTEF et du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme.

5) Un portage juridique simple

Afin de ne pas alourdir les modalités de gestion, le portage juridique et administratif du Grand projet est assuré par la Communauté de communes du Val de Drôme, conformément aux termes de la convention prévue entre les quatre structures candidates. Cette convention est actualisable pour intégrer la ville de Crest.

B. Calendrier de travail

1 ^{er} Octobre 2008	Réunion préparatoire « préfiguration du protocole »
Mi octobre 2008	Rencontre autres collectivités pour acter le montage du protocole en 2 temps
15/10/2008	Conseils communautaires (2) : votes de la candidature au pré-protocole
17/10	Envoi de la demande de pré-protocole à la Région
Décembre 2008	Vote du pré-protocole en commission permanente de la Région
Janvier-mars 2009	Construction du protocole avec collectivités voisines et partenaires
10 mars 2009	Forum regroupant 250 acteurs locaux : proposition d'objectifs, d'actions
Avril à Juin 2009	Engagement des actions du pré-protocole
Avril 2009	Conseils des collectivités locales : votes demande protocole
Fin avril 2009	Avis des conseils locaux de développement
30 avril 2009	Dépôt du dossier de candidature définitif, envoi du protocole à la région
11 mai ou 19 juin 09	Passage en comité d'avis de la Région
29 juin 2009	Examen du protocole en assemblée du Conseil Général
9 juillet 2009	Examen du protocole en commission permanente de la Région
Septembre 2009	Signature officielle si les votes ont été favorables
Automne 2009	Mise en œuvre des premières actions

C. Rappel des actions engagées en parallèle à la rédaction du protocole

Un important travail méthodologique est engagé afin de définir ce qu'il faudrait mettre en place pour que Biovallée® atteigne son objectif à 15 ans d'être un éco-territoire de référence. Il s'agit d'en fixer les conditions, en termes de moyens et d'actions, de suivi et d'observation.

1) L'inventaire des compétences et des perspectives de développement

Un diagnostic territorial est engagé sous maîtrise d'œuvre de la MIPRA afin d'identifier les forces en présence sur le territoire et les moyens à mettre en œuvre pour favoriser leur développement :

- inventaire des acteurs du territoire,
- identification de leurs projets et perspectives de développement endogène et exogène,
- identification des compétences de Biovallée®, recensement des atouts et potentialités du territoire,
- identification des besoins en compétences et en formations du territoire
- quantification et qualification de l'offre territoriale.

Cette analyse résulte d'une part de la consultation des études existantes et d'autre part des données qualitatives et quantitatives recueillies au moyen d'interviews complémentaires d'acteurs du territoire.

2) Un appel à projets auprès des acteurs locaux

A l'occasion du forum du 10 mars 2009, un appel à projets informel a été lancé auprès des acteurs locaux (collectivités, acteurs associatifs et du développement, entreprises privées...). Il a permis d'identifier de nombreux projets. Il confirme la densité d'actions « développement durable » engagées et projetées sur le territoire. Son analyse a servi à compléter la rédaction du présent protocole. Les groupes d'acteurs qui se constituent et les orientations politiques induites par le forum permettront de faire émerger des projets structurants de développement territorial.

3) La constitution d'une équipe projet

Une équipe-projet se met en place sous l'impulsion du comité technique avec un premier financement engagé à l'occasion du pré-protocole. Animée par un directeur et un chef de projet, elle a pour mission de définir les conditions d'adaptation de l'offre territoriale aux projets détectés et aux cibles de prospection, aussi bien en termes de contenu pédagogique (création de formations initiales et continues), scientifique (implantation d'unités de recherche) et économique (implantation d'entreprise et amélioration de la mise en réseau des acteurs locaux) que dans ses déclinaisons territoriales en terme d'aménagement.

Autour des équipes des collectivités porteuses et partenaires, un réseau d'accompagnement des projets se met en place. Il formule des propositions d'organisation, de formation pour améliorer ses capacités d'expertise et de conseil conceptuelle, financière, juridique et immobilière qui prennent en compte les 4 piliers du développement durable.

4) Une action spécifique de prospection

Une campagne spécifique de prospection d'entreprises privées et d'organismes publics et parapublics a été engagée par la MIPRA sur les thématiques suivantes :

- Economies d'énergie et énergies renouvelables
- Bio-construction, biomatériaux, éco-construction et produits éco-conçus

- Bio-ressources, productions, agriculture biologique, plantes à parfums, aromatiques et médicinales

Elle vise à susciter l'implantation dans la Biovallée® d'activités économiques, expérimentales, de recherche et de formation, notamment sur les éco-parcs intercommunaux d'activité à construire dans le cadre du GPRA.

Cette prospection identifie les acteurs existants en Rhône-Alpes et en France sur les axes stratégiques et les thématiques retenus (cf partie 2) afin, d'une part, de positionner le projet sur des créneaux novateurs et, d'autre part, d'identifier les partenaires potentiels. Initiée sur la CCVD, elle est étendue à l'ensemble du territoire car les 4 collectivités porteuses ont décidé d'adhérer conjointement à la MIPRA. L'IFORE, institut de formation du ministère du développement durable a donné suite aux contacts. Il envisage d'organiser dès 2009 des formations sur Biovallée® qui pourraient être le prélude à une implantation à long terme.

5) Une action spécifique de promotion et de communication (pour mémoire)

Afin de mobiliser les acteurs sur un projet commun, collectivités, acteurs associatifs et du développement, entreprises privées, un forum a été organisé le 10 mars 2009 sur les axes stratégiques de développement du territoire et les actions proposées.

Au-delà de ce forum, un système de promotion et de communication visant à valoriser les atouts ainsi que les actions entreprises par Biovallée® se met en place :

- Labellisations et reconnaissances nationales et internationales. L'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle) s'engage auprès de la MIPRA dans le diagnostic du territoire et s'afficherait comme partenaire pour expérimenter la gestion d'une marque territoriale.
- Opérations et événements spécifiques, manifestations, colloques, séminaires (nouveaux ou à créer, en s'appuyant sur des outils comme la couverture vivante, ou en lien avec les acteurs culturels locaux qui pourraient être mis à contribution). Un premier colloque sur la Biovallée® éco-territoire de démonstration pourrait être organisé dès 2010.
- Création de différents supports (papier, vidéo, audio, site internet –nom de domaine réservé-).

Cette action, initiée par la création du blog Biovallée®, perdurera tout au long de la construction et de la réalisation du Grand projet.

D. Un projet où expérimentations et réflexions s'enrichissent mutuellement

La réflexion stratégique engagée depuis plusieurs années a généré des réalisations et des projets qui ont servi à la rédaction du pré-protocole de 2008 et au choix des premières actions qu'il soutient : renforcer l'état des lieux et la coordination, lancer de premières études prospectives et réaliser des projets pilotes démonstratifs de la dynamique engagée et de l'exemplarité ambitionnée. Ces actions sont en cours et leurs résultats seront connus fin 2010.

Le protocole du Grand projet est construit de la même manière. Il fait place à des réalisations concrètes qui renforceront la crédibilité de la stratégie soutenue par la Région et le Département par leur caractère démonstratif et d'entraînement. La philosophie de la démarche est d'enrichir mutuellement réflexion et expérimentations.

Les projets pilotes et l'ingénierie d'aide à la décision stratégique seront proposés au financement du Grand projet. Les autres actions concourant à la stratégie Biovallée® ont recours tant que faire ce peut aux lignes dites de droit commun des politiques régionales et départementales.

DEUXIEME PARTIE

Trois axes stratégiques de développement à explorer ensemble

A l'échelle d'un tiers de département, Biovallée® a l'ambition de devenir l'éco-territoire rural national et européen de référence. Ce territoire, « Fribourg rural », pourrait être un vecteur d'exemplarité, un site expérimental. Il souhaite **faire la démonstration de la capacité d'un territoire rural multipolaire à offrir un modèle de développement humain durable alternatif** et complémentaire au fonctionnement concentrique des zones urbaines.

Cette démonstration se fera de manière pragmatique et participative dans un **scénario d'anticipation de l'après pétrole** (économies d'énergie, énergies renouvelables, limitation de la précarité sociale énergétique, aménagement du territoire et transports repensés, relocalisation économique...) **et en mettant en avant la préservation et l'enrichissement des ressources vitales « biens communs de l'humanité » (eau, air, sol et biodiversité).**

Pour atteindre cet objectif et pour les cinq prochaines années (cadre du Grand Projet), **3 axes majeurs de développement ont été dégagés :**

- Aménager un éco-territoire de référence
- Impulser le développement économique autour de la protection et de la valorisation des bio-ressources et le développement des éco-activités
- Accueillir des activités de recherche et formation, faire de Biovallée® un éco-territoire école

Des objectifs dont l'atteinte fera de Biovallée® un territoire de référence ont été proposés par le comité de pilotage et débattus en forum. Le tableau des pages de droite (ci-contre et suivantes) montre comment les fiches mesures proposées dans Biovallée® répondent à ces objectifs pour chacun des trois axes présentés ci-dessus. Il met également en évidence que d'autres politiques publiques peuvent et pourront être mises en œuvre pour les atteindre. Il comprend des propositions pour les CDDRA et PSADER, le contrat rivière...sous toutes réserves quant à leur validation dans les mois qui viennent. A compléter lors de l'avancement du projet, il servira de tableau de bord et de support d'évaluation.

Tableau de bord Biovallée®

Actions du GPRA (fiches mesure du protocole et du préprotocole)		Objectifs proposés en comité de pilotage et discutés en forum pour faire de Biovallée® un éco-territoire de référence				
Actions liées au GPRA (crédits thématiques, moyens négociés)						
Actions des CDDRA et des PSADER						
Actions du contrat de rivière						
Actions des lignes de droit commun régionales						
Actions non liées à des financements régionaux repérés						
A. L'aménagement d'un éco-territoire de référence						
1) La gestion raisonnée des ressources foncières, l'organisation du territoire		Après 2015 : plus aucun hectare arable artificialisé				
a) Vers un aménagement concerté d'un éco-territoire qui pourrait être guidé par un éco-SCOT rural expérimental sur le Val de Drôme		2013 : un schéma d'aménagement de type "éco-SCOT rural"				
• PREPROTOCOLE Les études de préfiguration de ce qu'est un éco-territoire (dont cahier des charges pour un éco-SCOT rural) ; pour guider un aménagement concerté du territoire (méthode type AEU)	11.101					
- "AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE" (Réalisation d'un éco-SCOT rural expérimental au moins sur le Val de Drôme et articulation avec autres schémas et documents d'urbanisme.)	11.102					
- Documents d'aménagement et d'urbanisme en cohérence avec l'étude de préfiguration (Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une méthode Approche Environnementale de l'Urbanisme généralisée ?)						
b) Protection des sols et politique foncière au niveau de Biovallée®		Moins 50% d'intrants chimiques agricoles d'ici 2020				
- Appui à Terre de liens et aux fermes communales pour le développement des baux environnementaux)						
- Plan de développement de l'agriculture biologique et des techniques alternatives						
c) Développer l'approche environnementale de l'urbanisme						
• Favoriser l'approche environnementale des nouveaux quartiers		15 éco-quartiers ou éco-hameaux en 2015				
- PREPROTOCOLE La conception d'un cahier des charges type pour les éco-quartiers (Définir la notion d'« Eco quartier » et d'« Eco hameau », dans le cadre d'un cahier des charges permettant d'accéder à des financements spécifiques.)	11.301					
- L'aménagement d'éco-quartiers pilotes						
- "ECOQUARTIERS" Aide à l'ingénierie, pour les collectivités souhaitant réaliser des éco quartiers ou éco-hameaux.	11.304					
- "ECOQUARTIERS" Subventions pour financer le surcoût d'aménagements collectifs (sur quelques projets pilotes) si le projet répond aux critères définis dans le cahier des charges.	11.304					
• Optimiser les flux de matière et d'énergie avec une approche de type "métabolisme du territoire"						
- Plan carrière						
2) L'autonomie énergétique par les énergies renouvelables		2020 : la consommation énergétique de la Biovallée® couverte par sa production d'énergies renouvelables				
- " ENERGIES RENOUVELABLES" Plateforme de promotion et de conseil énergie, éco-construction, process (entreprises collectivités particuliers)	12.001					
a) Maîtrise des dépenses		2020 : Division par 4 de la consommation énergétique par habitant hors transports				
• Généralisation des diagnostics énergétiques en lien avec l'éco-construction		Un service unique d'information et de conseil pour les économies d'énergie et les éco-matériaux en 2010				
- Inclusion dans les cahiers des charges de documents d'urbanisme de préconisations en termes de limitation des dépenses énergétiques.						
- Généralisation des diagnostics énergétiques dans les entreprises avec l'appui des 3 chambres consulaires						
- Diagnostics énergétiques process industriels						
- "REHABILITATION THERMIQUE DES BATIMENTS PUBLICS" Inventaire en 2009 puis diagnostic et programme de réhabilitation de tous les bâtiments publics des signataires (économies et développement des énergies renouvelables - pas de fiche rédigée-)	12.105	2011, 80% des rénovations publiques aux normes "Effinergie réhabilitation"				
- Sites pilotes rénovation (appel à projet région) ; Martouret, voir C/ 4						
• Prévention et lutte contre la précarité énergétique dans les parcs de logements publics et privés		Réhabilitation de tout le parc de logements sociaux aux normes Effinergie d'ici 2015				
- "REHABILITATION THERMIQUE DE L'HABITAT SOCIAL" Programme de réhabilitation Effinergie du parc de logements sociaux	12.107					
- Aides aux particuliers Programmes d'intérêt général (Animation PIG)						
- Aides aux particuliers OPATB ; OPAH énergie/éco-construction						
- Mobilisation du FULH pour le repérage des habitants en forte précarité énergétique, accompagnement et aides						
• Mise en place d'une politique d'excellence énergétique dans constructions neuves		2011, 80% des bâtiments neufs à moins de 50KW/m²				
- Sites pilotes construction neuve (appels à projets régionaux)						
- Exemplarité de toutes les constructions publiques (pas de fiche)						
- Inclusion dans les cahiers des charges d'aménagement et les contrats de cession de limitations des dépenses énergétiques.						

A. Aménager un éco-territoire de référence

1) Vers un Fribourg rural à l'échelle d'un tiers de département



Véritable vitrine de la Région Rhône-Alpes pour un mode de vie nouveau, respectueux de l'environnement, Biovallée® a pour ambition de devenir un territoire « laboratoire », d'expérimentation ainsi qu'un territoire de démonstration, reproductible au niveau régional.

Cela passe par un aménagement du territoire repensé et adapté. Il devra permettre l'accueil d'activités expérimentales dans le domaine du développement durable, l'adaptation des services publics, le développement de nouvelles formes d'habitat écologiques et accessibles à tous et la réorganisation des transports. Une politique d'économie et d'autonomie énergétique en 2020 par les énergies renouvelables sera engagée. Les politiques de qualité en matière de gestion de l'eau et des déchets seront renforcées. Ces politiques ne valent que par leur capacité à préserver et renforcer les richesses naturelles du territoire : biodiversité exceptionnelle, qualité de l'eau, des sols, de l'air, fort ensoleillement.

Il s'agit au final, par des études et des expérimentations, de définir progressivement ce qu'est un éco-territoire de référence et commencer à le construire par un aménagement concerté. Il prendra la forme d'un document de type "éco-SCOT rural" en Val de Drôme auquel s'articuleront d'autres documents d'aménagement et de programmation.

b) Production d'énergies renouvelables					
• Plan stratégique de développement des énergies renouvelables 2020					
- "ENERGIES RENOUVELABLES" Plan climat énergie territoire inter-collectivités avec programme de développement d'un bouquet d'énergies renouvelables et observatoire	12.001				
- Zone de développement éolienne (ZDE) du Val de Drôme					
- Plan de développement de réseaux de chaleur collectifs bois énergie publics/privés (diagnostic prévu en 2009)					
• Sites pilotes de production d'énergie renouvelable					
- Réseaux de chaleur collectif bois énergie (Ecosite, Martouret)					
- Gros sites pilotes de production d'énergie renouvelable (Appel à projets régional et fonds chaleur)					
- "ENERGIES RENOUVELABLES" Sites pilotes de production d'énergie renouvelable hors bois (appel à projets Biovallée)	12001				
- Maison des énergies renouvelables en coopération sud-nord avec le Sénégal ?					
• Appui aux initiatives collectives de production et distribution d'énergies renouvelables					
Des SCIC ou des SCOOP					
3) La réorganisation des plans de déplacements, l'adaptation des transports					2015 : des transports doux en réseau
a) Intermodalité et déplacements doux					
- PREPROTOCOLE Etudes de préfiguration de ce qu'est un éco-territoire (volet transport général)	11.101				
- Mise en place d'un premier plan de déplacements rural intermodal et alternatif (pas de fiche, maîtrise d'ouvrage CG26 avec appui de la région)	11.102				
- Soutien aux modes de déplacement doux (centrale de mobilité pour gérer l'inter-modalité et équipements : parcs vélos, auto-partage, stop participatif, taxi collectifs...) Pas de fiche.	11.103				2012 : des garages à vélo dans toutes les gares et les principaux arrêts de bus, une centrale de mobilité
b) Evolution des transports collectifs					
• Mise en place d'un fonds de compensation carbone					
• Conception et mise en place de nouveaux réseaux et véhicules (Département et Région, pas de fiche)	11.105				
4) L'éco-construction et le développement de l'habitat durable					L'utilisation des éco-matériaux dans tous les programmes publics
a) Développement de l'habitat durable					
• Favoriser l'éco construction et les maisons passives					
- Signer une charte avec les maîtres d'œuvre (architectes, constructeurs de maisons individuelles, lotisseurs, ...) et créer un réseau de professionnels, des rencontres régulières et des formations spécifiques. (cf réseau éco-construction partie B/2)a))					
- Créer un label d'entreprise « Eco, durable », associé à un programme de formation continue.					
- "ECO-CONSTRUCTION" Une subvention à l'utilisation des éco-matériaux dans les constructions éco-conçues	14.102				
• Intégrer la dimension développement durable dans les PLH					
- Inscription d'objectifs développement durable dans les PLH					
- Coordination des observatoires avec accent mis sur les économies d'énergies, les énergies renouvelables et l'éco-construction					
- Sensibiliser les personnes aux nouvelles formes d'habitat (Groupes de réflexion habiter autrement...)					
b) Développer l'éco-construction hors habitat					
- Réalisations pilotes en rénovation (aide aux éco-matériaux)	14.102				
- Réalisations pilotes en neuf (aide aux éco-matériaux)	14.102				
• Bâtiments des collectivités					
- Appui à l'ensemble des collectivités sur l'éco-conception de leurs bâtiments et aménagements. Le département pourrait proposer un accès facilité à l'ingénierie " développement durable " (aide à l'AMO?).	14.102				
• Aides aux entreprises pour l'éco-conception de leurs bâtiments	14.102				
• Développer l'éco-construction dans les structures d'accueil touristique (hébergements et infrastructures)	14.102				2015 : 50% des rénovations et 80% des constructions touristiques nouvelles en éco-construction
5) La gestion durable de l'eau : la Drôme, joyau de la Biovallée®					
a) Redéfinir une politique ambitieuse avec des outils performants					
- Un nouveau SAGE Drôme avec des objectifs ambitieux dès 2011					2011 : Un nouveau SAGE avec des objectifs ambitieux
- Un nouveau contrat de rivière Drôme					
b) Protéger et garantir la ressource en eau potable					2015 : de l'eau potable garantie longtemps pour tous
- Garantir la qualité des eaux souterraines (y/c développement de la Bio)					
- Protéger les captages (y/c développement de la Bio)					
- Sécurisation de l'adduction d'eau potable					
- Interconnecter les réseaux de distribution pour les sécuriser					
- "ECONOMIES D'EAU ET RECUPERATION D'EAUX PLUVIALES"	15.205				
- A développer					
c) Renforcer une gestion partagée pour des usages raisonnés					
- Développer le micro-hydro-électrique sur les réseaux d'adduction	12.001	cf volet énergie			
- A développer					

2) Le soutien du Grand projet à des actions innovantes et plus « denses »

Il est demandé à la Région et au Département d'accompagner principalement les réflexions et les actions en matière d'organisation du territoire, de biodiversité, d'énergie, d'eau, de transports et d'habitat.

Des lignes thématiques et territoriales peuvent intervenir sur ces champs d'action : le contrat de rivière, la politique Espaces naturels sensibles et les trames bleues et vertes, les PLH et les prochains CDDRA et PSADER...

Leurs interventions pourraient être renforcées sur les projets suivants :

- Définition des critères et conditions visant à définir l'aménagement de l'éco-territoire, débouchant sur l'expérimentation d'un premier éco-SCOT rural
- Mise en place d'un premier plan de déplacements rural intermodal et alternatif
- Soutien aux modes de déplacement doux (centrale de mobilité pour gérer l'intermodalité et équipements : parcs vélos, auto-partage, stop participatif, taxi collectifs, étude et expérimentation de navette ferroviaire légère...)
- Mise en place d'un plan climat énergie territorial et d'un programme de développement des énergies renouvelables. Financement de sites pilotes en matière d'énergies renouvelables : réseaux de chaleur, production photovoltaïque...
- Soutien à la conception d'éco-quartiers et aux opérations collectives innovantes qui y seront réalisées
- Soutien à l'utilisation d'éco-matériaux

Pour mémoire, le pré-protocole a déjà pris en compte les projets suivants :

- Les études de préfiguration d'un éco-territoire
- La conception d'un premier cahier des charges pour les éco-quartiers

D'autre part, la réalisation de l'éco-quartier pilote de Loriol, primé par la Région, permet de valider de manière opérationnelle les cahiers des charges types proposés.

Des fiches mesures sont proposées à la fois pour susciter des innovations et expérimentations qui pourront être accompagnées par des mesures du volet « territoire école » mais aussi pour densifier le nombre de projets conduits sur la vallée dans les domaines soutenus par le Grand Projet. L'originalité de Biovallée® réside autant dans l'approche intégrée « inter-collectivités » de son aménagement durable que dans la densité et la diversité de projets qui y sont développés et la synergie qui en découle. Tous ne peuvent être innovants. **La progression de chaque porteur de projet vers plus de développement durable, à son rythme et selon ses capacités, contribue tout autant à l'atteinte des objectifs ambitieux du territoire.** Cette densité et cette ouverture à la diversité des démarches facilitent la mise en relation des acteurs et contribuent à la dimension citoyenne et participative du projet.

6) La gestion des déchets					
a) Diminution de la quantité de déchets produits		Baisse de 5%/an des déchets produits sur Biovallée®			
- Baisse des emballages consommés (ménages tests, animation...)					
- Compostage					
b) Développement du recyclage local des déchets					
- Amélioration des filières actuelles					
- Relocalisation de centres de tris (et d'enfouissement final) ?					
- Adaptation des marchés pour une valorisation la plus locale possible des déchets secs triés et collectés aujourd'hui					
- accompagnement des entreprises dans la structuration de filières de recyclages de leurs déchets					
- Centre de traitement et de valorisation des déchets (non organiques) des entreprises et collectivités (étude puis réalisation)					
- Développement de nouvelles filières					
- création de centres locaux de compostage des fermentescibles		2014 : 100% des déchets organiques compostés			
- Accueil d'acteurs innovants en matière de recyclage		cf éco-activités B/2)d)			
7) La préservation et le renforcement de la biodiversité		2020 : une biodiversité renforcée			
a) La préservation d'un patrimoine exceptionnel					
- Gestion et mise en valeur des espaces naturels à fort intérêt (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, ENS...)					
- Définition et gestion de corridors biologiques					
- A développer					
b) Reconquérir de la biodiversité là où elle est faible ou menacée					
- Gestion écologique des espaces verts des communes, des éco-parcs (Ecosite, zones d'activités, ...), des jardins privés, pour favoriser la biodiversité, notamment les papillons (en lien à la politique ENS / CG26)					
- A développer					
8) Des services publics et au public de qualité					
- Observatoire du bien-être social et environnemental (cf fiche expérimentation recherche)	31.102				
a) Bonne santé et ressourcement dans la Biovallée®					
- Coordination des hôpitaux, de la médecine de campagne et des services de soins aux personnes					
- projets territoriaux de santé					
- maisons de santé					
- Centres de ressourcement et de santé et développement des thérapies naturelles					
- Le centre sport santé et médecines douces du Martouret	31.101	cf fiche centres de formation et d'éducation			
- Centre loisirs et santé de Livron		cf fiches éco-hameaux, éco-construction, énergie			
- Maison des médecines naturelles		cf fiches éco-hameaux, éco-construction, énergie			
- Organisation de bonnes conditions pour vieillir					
- ???					
- Village intergénérationnel fondation Ardouvin à Vercheny	11.304	cf fiches éco-hameaux, éco-construction, énergie			
- Développement de la filière PPAM (voir B/1)c) : pharmacie, compléments alimentaires, biocosmétiques					
b) Une culture vivante dans Biovallée®					
- Développement du réseau des spectacles vivants					
- Equipements structurants					
- Programme de diffusion décentralisée					
- Une Biovallée® créative					
- Soutien à la création dans les spectacles vivants					
- Soutien à la création d'œuvres culturelles intégrant Biovallée®	43.001				
- Manifestations et temps symboliques permettant la participation des habitants (et leur expression artistique)	et 43.001				
c) Equipements sportifs durables et activités de pleine nature					
- Des équipements éco-conçus et accessibles pour tous					
- Centre aquatique éco-socio-conçu ???		+ fiches énergies renouvelables et éco-construction			
- Des stades et gymnases créés et rénovés durablement		+ fiches énergies renouvelables et éco-construction			
- Poursuite du développement des activités de pleine nature					
- Equipement de sites d'accueil du public					
- Appui à des manifestations d'envergure promouvant Biovallée®					
d) Développement humain durable et autres services publics					

B. Valoriser les bio-ressources et développer les éco-activités

1) Orienter l'ensemble du tissu économique vers des activités durables

En lien avec les deux autres axes du grand projet, dans les domaines de la formation ou de la recherche, par l'adaptation de l'offre territoriale, avec la mise en place d'équipes d'ingénierie de projets, d'accueil,...des actions seront mises en œuvre afin de favoriser l'accueil d'éco-activités ou d'entreprises de valorisation des bio-ressources.

Il s'agit de densifier le tissu économique et social de Biovallée® par l'implantation diffuse sur l'ensemble du territoire d'activités nouvelles. L'accent sera mis dans un premier temps sur l'éco-construction, les produits éco-conçus, les énergies renouvelables et l'agriculture biologique. L'objectif serait de doubler en 5 ans le millier d'emplois que nous estimons aujourd'hui présents sur ces « filières ». L'Ecosite d'Eurre sera la vitrine de l'offre territoriale de Biovallée®. Le territoire ambitionne de renforcer sa position de leader français en matière d'agriculture biologique en passant de 20% à plus de 50% d'agriculteurs biologiques d'ici 2015. Pour marquer cette position d'avant garde, Biovallée travaille à l'implantation d'une plateforme de distribution de produits biologiques et de terroir « grand sud est » et à la construction d'un centre d'expérimentation sur les techniques alternatives et biologiques auquel sera adossé le salon européen Tech'n Bio.

Une attention particulière sera portée au renforcement de l'économie sociale et solidaire déjà très présente sur Biovallée®.

2) Le soutien du GPRA à la qualité de l'offre territoriale et à la structuration des filières

Le territoire est aujourd'hui bien organisé pour accompagner les porteurs de projet. Sa volonté d'orienter massivement son offre territoriale vers l'accueil d'éco-entreprises demande un important travail d'ingénierie conceptuelle et un effort financier important pour lequel l'accompagnement de la Région et du Département est sollicité. Cela concerne :

- La création d'un réseau d'éco-parcs d'activités avec notamment le projet d'Ecosite où est prévu le développement d'une offre d'accueil adaptée aux éco-activités (pépinière et salle de conférence –voir territoire école-, parcelles économiques, habitat et services associés...)
- L'organisation des filières d'éco-activités par des réseaux d'entreprises, et par une mise en relation avec la recherche et la formation nécessite également un appui. Sur un territoire d'application « grandeur nature » du développement durable, il s'agira de constituer des « micro-clusters locaux » articulés aux clusters et pôles de compétitivité régionaux PPAM, bio et éco-construction pour le moins. A partir de l'identification des projets réalisée dans la phase de préprotocole, il s'agira d'assurer leur mise en réseau, leur articulation aux pôles de compétitivité, la mobilisation de projets de recherche pour les soutenir, un travail systématique sur les brevets ...

Le pré-protocole a déjà soutenu les projets suivants :

- Organisation et développement des filières : Etat des lieux précis des acteurs : éco-entreprises, éco-activités, éco-conseils... analyse et activation des réseaux existants et à développer. Un travail spécifique est en cours sur la préfiguration d'un réseau des acteurs de l'éco-construction. D'autres filières existantes concourant au projet Biovallée® sont à structurer : plantes à parfums aromatiques et médicinales (PPAM) et chimie verte, génie végétal et génie biologique, éco-conception...
- Organisation et développement de l'offre territoriale : Etude préalable à la mise en place de l'éco-parc commercial urbain pilote des Crozes et définition d'un cahier des charges type pour les éco-parcs d'activités de Biovallée®.

B. La valorisation des bio-ressources et le développement des éco-activités						
PREPROTOCOLE Diagnostic de territoire pour définir la stratégie à mettre en place, choisir les filières à accompagner et proposer une complémentarité des zones d'accueil d'éco-entreprises (lié à l'étude des besoins en connaissances)	20.001					
"RESEAUX D'ENTREPRISES DURABLES ECO-FILIERES" Appui à la structuration des éco-filières et micro-clusters locaux, soutien aux projets collectifs dans ces filières	20.002					
1) Développement de filières de valorisation des bioressources						
a) Production d'énergies renouvelables (voir A/ 1/ b))						
b) Filière bois						
• Gestion durable de la forêt						
- Développement des techniques de gestion douce						
- Développement du débardage par câble						
• ZA dédiée à la première transformation avec approche environnementale						
- Etude de faisabilité (CDPRA Diois)						
- Etude de réalisation d'un éco-parc d'activité dédié au bois						
- Parc de tri						
- Unité de transformation / stockage bois énergie						
- Unités de sciage avec mise en commun d'un séchoir						
- Unité de transformation pour bois emballage ?						
• Valorisation locale bois d'œuvre et développement des savoir-faire						
- Structuration d'une filière pin noir						
A développer en lien à Rovaltain						
c) Plantes à parfum aromatiques et médicinales						
• Renforcer la filière de première transformation						
• Développer et renforcer la deuxième transformation : Bio-cosmétiques, pharmacie et dérivés des huiles essentielles						
• Recherche et développement						
• Projets dérivés dans le domaine de l'aromathérapie						
• Projet de station thermale sur le principe des thermo-résineux						
d) Autres filières de valorisation non alimentaire des plantes						
• Le chanvre						
- Etude opérationnelle de structuration d'une filière chanvre						
- Mise en place de premières plantations expérimentales						
• Plantes aquacoles						
- Développement de l'utilisation du génie végétal dans le prochain programme rivière et les projets d'aménagement en général						
- Renforcement de la filière						
• Plantes destinées à favoriser la biodiversité dans les jardins et espaces verts.						
e) Filières de pointe et d'innovation						
Soutien au développement d'une agriculture à haute production environnementale						
f) Relocalisation des filières alimentaires et développement de l'agriculture biologique						
• Aller vers 50% d'agriculteurs biologiques sur Biovallée®						50% d'agriculteurs biologiques en 2015
- Programme détaillé en cours d'élaboration						
• Renforcement de la consommation de produits locaux et si possible bio dans la restauration collective						La restauration collective publique alimentée à 80% par des produits locaux ou bio en 2015
- Collèges et lycées via l'intervention des collectivités gestionnaire (formation, commande publique...)						
- Actions en direction des autres cantines scolaires, des restaurants administratifs (hôpitaux...) et des centres de vacances						
- Appui à l'organisation de plateformes logistique physiques ou virtuelles						
2) Développement des éco-activités						Vers la labellisation environnementale de XX% des entreprises d'ici 2020 (objectif à fixer par diagnostic)
a) Vers un micro-cluster local éco-construction						Tous les professionnels du bâtiment compétents en éco-construction d'ici 2020
- Création du micro-cluster local éco-construction	20.002					
- Pour mémoire, des zones dédiées à ces activités (voir C/3)						
b) Les activités de conseil et d'ingénierie dans le développement durable (éco-conception...)						
c) Les activités labellisées « développement durable »						
d) Filières de déconstruction						
e) Développement de l'éco-tourisme						2011 : commercialisation de 5 à 10 produits ecotouristiques complets
Développement d'éco-produits touristiques (+visites quartiers...)						
Vélo route voie verte						
3) Une politique d'accueil et d'accompagnement adaptée						
a) Des éco-parcs d'activité qui irriguent tout le territoire						10 éco-sites d'activité en 2015
- PREPROTOCOLE Etude préalable à la mise en place de l'éco-parc commercial urbain pilote des Crozes et définition d'un cahier des charges type des éco-parcs d'activité de la biovallée®	23.101					
- ECOSITES D'ACTIVITE (en réseau sur la vallée)	23.102					
b) L'accompagnement de la création et du développement						
• Sites pilotes						
- Construction d'un pôle d'activité développement durable sur l'Ecosite d'Eurre						
- Autres bâtiments relais éco-construits prévus :						
- Services d'un architecte-conseil :	12.001					
• Un conseil et un accompagnement pour l'accueil et la création qui prennent en compte la dimension développement durable						
Développement de critères environnementaux pour prêts VDDI.						
• L'orientation des OCMMR vers le développement durable						
c) La mise en réseau						
• Le développement de services collectifs						
- Groupement d'Employeurs et mise en commun de moyens pour la filière PPAM						
- Mutualisation des équipements ou prestations de services (nettoyage des pulvérisateurs, matériel spécifique, etc...dans le cadre du prochain contrat de rivière)						
- Intégration d'activités aux autres clusters rhônalpins						
- Clubs d'entreprises						
• Développement des techniques de gestion douce						
• Conseil aux entreprises et accompagnement des initiatives en matière de (éco ?)services collectifs + ESS						
o formation pour le personnel de l'entreprise et les dirigeants,						
o formation pour la prise en compte de l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise.						
- projet collectif de gestion des déchets en lien aux collectivités						

C. Construire un éco-territoire école

1) La vallée école

Il est proposé de faire de Biovallée® un territoire école du développement durable dans les domaines de la formation initiale et continue, de la recherche, de l'expérimentation et de l'expertise. Il s'agit de répondre aux besoins exprimés par les entreprises, les collectivités, la population, les étudiants...

Il s'agit aussi de développer de nouvelles activités de recherche et de formation sur le développement durable dans le cadre d'une interface à construire entre les universités (notamment celles de Lyon et Grenoble dont le CERMOSEM), les centres de formation, les unités de recherche et développement des entreprises et les acteurs locaux.

Les nouvelles activités de recherche et de formation seront prioritairement accueillies de manière à renforcer les axes stratégiques du Grand Projet Biovallée®.

Biovallée® bénéficie déjà d'atouts dans ces domaines :

- Densité des acteurs et projets en matière de développement durable. Porteurs d'expérimentations, ils cherchent à renforcer leur articulation à la recherche et à la formation.
- Dynamisme des acteurs de la formation qui accompagnent les programmes de développement local depuis de nombreuses années. Ils ont déjà nombre de leurs formations dans les domaines du développement durable (CFPPA de Die spécialisé en agriculture biologique, formations bio et éco-construction, polices de l'environnement du GRETA Viva 5, certification en cours du CFA Bâtipôle à Livron...)
- Engagement depuis 2008 d'un travail sur l'installation d'un Institut de la gouvernance territoriale et de l'aménagement durable des territoires sur l'Eco-site d'eurre.
- Ce territoire école mettra également en avant la dimension citoyenne des démarches engagées au travers notamment de l'éco-rénovation et du développement du Martouret, à Die, 1^{er} centre d'accueil drômois tout public. Le centre accentuera l'évolution amorcée depuis 4 ans pour expérimenter la citoyenneté autour du thème « sport nature santé ».
- Enfin, les milieux naturels de qualité seront mis en valeur par des centres de pédagogie à l'environnement. Par exemple, la Gare des Ramières renforcera son rôle de centre de ressources et de démonstration sur la bio-diversité en lien avec la réserve naturelle adjacente.

C. La construction d'un éco-territoire école						
1) Les projets de recherche et d'expérimentation liés à l'éco-territoire de référence						1 colloque d'envergure chaque année et en 2020, 20 partenariats avec grandes écoles et universités
a) Un pôle de recherche et de formation sur les problématiques de maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie de projets territoriaux						
o "CENTRES DE FORMATION ET D'EDUCATION" Création d'un centre de formation continue pour élus locaux et professionnels des collectivités, administrations d'Etat, entreprises, concernés par l'aménagement du territoire dans une démarche de développement durable ...	31.101					
o "RECHERCHE EXPERIMENTATION STAGES" Positionnement comme site d'expérimentation de stages pour les formations en alternance ou les Masters.	31.102					
▪ création d'un réseau de tuteurs de stages rassemblant des organismes publics et privés susceptibles d'accueillir ces stagiaires,	31.102					
▪ formation des tuteurs de stages,	31.102					
▪ séminaires de préparation, d'étape à mi-parcours et de bilan des stages rassemblant les stagiaires et les tuteurs,...	31.102					
b) Autres actions						
o "EVENEMENTS PHARES" Tenue régulière d'un colloque international "aménagement et développement durable du territoire"	31.103					
o Accueil du siège de l'Observatoire des Stages Professionnels, afin de renforcer l'aspect laboratoire des stages.	31.102					
o Mobilisation des clusters de recherche régionaux s'intéressant à l'aménagement du territoire et au développement durable.	31.102					
▪ Développement des savoir faire pour favoriser la biodiversité dans les jardins et espaces publics	31.102					
2) Les projets de recherche et d'expérimentation liés à la valorisation des bioressources et au développement des éco-activités						
a) Site expérimental pour le cluster 9 et le pôle de compétitivité PPAS						
o Séminaires régionaux de rendu des résultats de recherche issus des clusters concernés, notamment les clusters 9 et 12.	31.102					
b) Pôle d'expertise "développement de l'agriculture biologique"						
- Création du premier centre d'expérimentation et de recherche spécifique en agriculture biologique (Livron)	32.201					
- "EVENEMENTS PHARES" Organisation de Tech et bio : salon professionnel européen de la bio	31.103					
- Mémoire et Thèse sur le thème : « Interrelations entre les modes de mise en marché des produits et l'insertion territoriale de l'agriculture biologique : situation actuelle et prospective »						
c) Pôle d'expertise "valorisation de la biomasse"						
3) La prise en compte du développement durable dans l'ensemble des formations						
a) Structurer et généraliser la prise en compte du développement durable dans les formations existantes						2013 : le développement durable intégré à 80% des formations dispensées dans la Biovallée®
• PREPROTOCOLE Etude opérationnelle de réorientation des formations de Biovallée® vers le développement durable : inventaire, analyse, réorientation, mise en réseau. 1 ^{ère} phase GRETA VIVA5, CFPPA	33.101					
• Le CFA du bâtiment de Livron éco-CFA européen	31.102					
• 2 ^e phase : autres centres de formation et lycées	31.102					
Travail avec CAPEB sur formation aux métiers du bâtiment	20.002					
b) Généralisation des établissements éco-citoyens						2011 : tous les lycées et collèges écoresponsables
c) Création et implantation de nouvelles formation liées aux secteurs d'excellence de Biovallée®						2015 : Implantation de 5 formations spécifiques (2015)
- Création du pôle de polices environnementales						
4) L'éducation à la citoyenneté par le développement durable						
- Développement de l'éco-consommation (limitation de l'énergie grise, des déchets, priorité aux produits locaux...)						XX visiteurs et YY emplois dans les centres d'éducation au développement durable de la Biovallée
a) L'école de la Nature et des savoirs						
• "CENTRES DE FORMATION..." L'école de la nature et des savoirs	31.101					
• Justeflore						
• Les Jardins de Vercheny						
b) La Gare des Ramières						
- création d'un centre de ressources sur la biodiversité						
- L'observatoire des papillons						
c) Natura-sport au Martouret						
• L'éco-rénovation et le développement du centre du Martouret (1 ^{ère} tranche) (Centre de référence tout public pour expérimenter la citoyenneté (1ère phase hors protocole ?)	31.101					
- "CENTRES DE FORMATION..."le projet centre du Martouret à Die	31.101					
d) Manifestation de sensibilisation au développement durable						2 manifestations d'envergure régionale chaque année
- les journées de l'économie sociale et solidaire	31.103					
- la semaine de l'écologie au quotidien	31.103					

2) Le soutien du GPRA pour densifier à titre expérimental une activité de recherche et de formation sur le développement durable dans un territoire rural

Dans la phase de pré-protocole, un travail a été engagé avec les différents responsables universitaires et les services et élus concernés de la Région pour calibrer et concrétiser les perspectives d'articulation de l'ensemble des activités de formation et recherche, et notamment pour identifier les relations des clusters avec les pôles de compétitivité (exemple : Cluster 9 avec pôle de compétitivité PACA de parfums, arômes, senteurs...).

En complément de ce travail, le pré-protocole a soutenu :

- la première phase d'une étude opérationnelle de réorientation de l'ensemble des formations de Biovallée® vers le développement durable (inventaire, analyse, réorientation et mise en réseau des formations du GRETA VIVA5 et du CFPPA de Die.
- la première phase de l'étude des besoins en formation et en compétences de Biovallée®, conduite par la MIPRA auprès des entreprises, centres de formation et partenaires du territoire.

Les conclusions de ces études permettront de définir un plan le développement du territoire école qui orientera le soutien du protocole aux phases suivantes :

- Etudes de faisabilité et soutien à la réalisation de centres de formation, d'éducation, de recherche... Il s'agira notamment de poursuivre la structuration d'une offre en formation et de colloques autour de la salle de conférence de l'éco-site d'Eurre. Seront également soutenus des projets structurants comme la restructuration du Martouret, le développement de la Gare des Ramières....
- Organisation de formations, séminaires, expérimentations, stages. Il s'agira notamment de poursuivre la structuration d'un Institut de la gouvernance territoriale et de l'aménagement durable des territoires amorcée en 2009 avec l'IFORE. Pour être complètement « lisible » et bénéficier de la « dynamique » de l'ensemble des « activités » de formation et de recherche, l'ensemble du dispositif devra se situer dans un lieu unique de Biovallée®, l'Ecosite d'Eurre... En matière de formation initiale, il conviendra d'en définir les conditions d'accueil et de programmation dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche en partenariat avec les universitaires, les scientifiques et les services régionaux compétents. Il pourra notamment intégrer un centre de ressources sur les stages. Un pôle de formation continue sera à construire sur ce site en s'appuyant sur des partenariats régionaux, nationaux et européens.

Par ailleurs, un développement et une mise en réseau des actions de formation existantes sur le territoire seront recherchés. Le CTEF sera associé à ces démarches.

Biovallée® a également vocation à devenir un territoire école et d'échanges professionnels en matière d'agriculture biologique. Elle se positionne pour accueillir durablement le salon Tech'n Bio, premier salon professionnel européen de la bio, des séminaires et colloques sur ce sujet, et un centre d'expérimentation en agriculture biologique.

Pour équiper le seul bassin de vie rhônalpin de 30.000 habitants qui n'en soit pas doté, la construction d'un lycée sur Livron sera étudiée. Il est indispensable à la qualité de vie des lycéens qui font actuellement de longs trajets en bus, écologiquement et économiquement incohérents. Il renforcera la structuration de l'agglomération interdépartementale. De conception exemplaire, il pourra être orienté vers des filières techniques dédiées au développement durable.

D. Des moyens collectifs innovants						
1) Un réseau de compétences en ingénierie de projet						
a) Une équipe de pilotage d'un réseau d'animateurs						
- "ANIMATION, COORDINATION..."L'équipe de pilotage Biovallée®	41.101					
- L'organisation d'un réseau de référents Biovallée®						
- La formation du réseau d'animateurs au développement durable						
b) Des réseaux d'expertise						
- Réseau d'expertise sur la commande publique durable						
- Réseau d'expertise sur la maîtrise d'ouvrage publique durable						
- Réseau d'expertise sur l'ingénierie financière						
- L'appui mutualisé de la MIPRA						
c) Mobilisation de compétences externes aux collectivités porteuses						
- Un comité scientifique	31.102					
- La contribution des CLD						
2) Convergence des financements publics et de l'épargne locale						
a) Articulation et convergence des financements publics classiques						
- Orientation progressive des programmes contractuels au service de la stratégie Biovallée®						
- Orientation progressive des budgets et financements des collectivités engagées dans Biovallée®						
b) Des modes de financement éthiques et novateurs						
• Un fonds obligataire pour les projets publics Biovallée®						
- " FONDS SOLIDAIRES" Etude pour la création du fonds obligataire pour les projets publics	42.201					
- Appui à la création du fonds obligataire pour les projets publics	42.201					
• Des fonds d'épargne solidaire pour les projets privés						
- Etude pour la création d'un fonds d'épargne solidaire Biovallée®	42.201					
- Appui à la création d'un fonds d'épargne solidaire Biovallée®	42.201					
- Appui aux opérations conduites par Terre de Lien et la Foncière						
- Mise en place de la carte bancaire Biovallée®	42.201					
• Donner de la valeur à la protection des ressources naturelles						
- Création d'un fonds de compensation carbone pour les transports	42.201					
- Appui à la mise en marché de certificats carbone et d'économie d'énergie sur Biovallée®	42.201					
• Développement de monnaies solidaires ?						
- Poursuite du projet SOL Val de de Drôme/ extension à la Biovallée®						
- Développement d'autres expérience, type SEL ?						
3) Information, communication						
a) Information des acteurs locaux et partenaires						
- "INFORMATION, COMMUNICATION;..." Création d'un site internet Biovallée® relié à ceux des partenaires	43.001					
- La Gazette de la Biovallée®	43.001					
- Forum annuel de la Biovallée®	43.001					
b) La promotion de Biovallée®						
- Présence sur foires et salons développement durable	43.001					
- La couverture vivante et Biovallée® vues du ciel	43.001					
- Actions collectives de prospection	43.001					
c) La gestion de la marque Biovallée®						
- Elargissement de la protection de la marque Biovallée®	43.001					
- Comité de suivi et d'agrément de la marque Biovallée®	43.001					

TROISIEME PARTIE

Des engagements forts des signataires

La convergence de l'ensemble des politiques publiques conditionne la réussite du projet. En conséquence les signataires proposent un protocole qui va au-delà des actions de prospective, de structuration, d'expérimentation et de démonstration propres aux objectifs des Grands-projets. Il mobilise également des lignes classiques qui viendront conforter la densification et la dynamique d'ensemble d'actions recherchée dans des domaines comme l'énergie, l'éco-construction, les éco-parcs d'activité...

Ils proposent **un protocole** :

- **Incitatif et mobilisateur** : les appels à projets permettent à tout acteur de la Biovallée® de solliciter des crédits pour des actions pilotes. Les mesures favorisent la mise en réseau des acteurs. Elles ont un caractère incitatif ...
- **Flexible et évolutif** : Les appels à projets, les possibilités d'avenant, un reste à affecter et des engagements « à définir » permettront de prendre en compte facilement les résultats des études de faisabilité et/ou de préfiguration et des négociations nécessaires avec les différents partenaires concernés.

A. Les engagements multi-partites

1) La mobilisation de crédits « Grands-Projets »

La Région mobilise de manière prévisionnelle 7M € au titre des politiques territoriales. Le Département environ 1 M€ à titre exceptionnel. Les fiches mesures correspondantes sont présentées dans le tableau récapitulatif en annexe 1. Les dossiers de demande de subvention afférents seront instruits par les animateurs référents des collectivités porteuses avant avis du comité de pilotage et transmission pour instruction administrative et validation aux co-financeurs.

2) La mobilisation de crédits thématiques complémentaires

D'autres budgets régionaux (pour plus de 3 M€) et départementaux (pour plus de 4 M€) sont mobilisés spécifiquement et font l'objet de fiches actions complémentaires annexées. Elles sont aussi récapitulées dans le tableau présenté en annexe 1.

Les dossiers de demande de subvention afférents seront directement instruits par les services concernés du Conseil Régional Rhône-Alpes ou du Conseil Général de la Drôme qui prendront l'avis du comité de pilotage Biovallée® avant passage en commission permanente.

Le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Drôme s'engagent par ailleurs à contribuer à la mise en place des actions suivantes sur le territoire et à les financer en fonction des résultats des études préalables précitées et selon leurs critères d'intervention de droit commun, en particulier :

- Signature d'un 3° contrat de rivière Drôme exemplaire et ou de contrats de biodiversité ou de corridors biologiques
- Mise en place d'une OPAH économie d'énergie ou de procédures équivalentes sur l'ensemble du territoire

- Accompagnement du développement de l'agriculture biologique (50% d'agriculteurs biologiques visés en 2015) et de la réduction de 50% des intrants agricoles dans le même temps :
 - animation pour passer de 20% à 50% d'agriculteurs bioogiques d'ici 2015,
 - garantie de l'accès aux aides individuelles pour les agriculteur bio, en conversion ou en modification de pratiques (achat de matériel spécifique) dans la mesure du passage de 20 à 50% d'agriculteurs biologiques
 - ingénierie d'accompagnement des projets de restauration collective avec approvisionnement bio ou local
 - réalisation d'un centre d'expérimentation des techniques alternatives et biologiques - qui permette d'accueillir régulièrement le salon Tech'n bio- et d'une plateforme de distribution des produits locaux et biologiques.
- Accompagnement de la structuration des filières agricoles sur les circuits courts notamment. La Région accompagnera le territoire par la signature de PSADER convergents avec la stratégie Biovallée®. Leurs montants par habitant pourront être adaptés aux besoins identifiés en 2009-2010.
- Accompagnement de tous les lycées et collèges de la vallée dans des démarches éco-responsables

3) Les engagements sans incidence financière

Les signataires s'engagent à signer, appliquer, faire vivre et faire la promotion de la charte Biovallée® dont une première version est annexée à ce protocole.

Ils s'engagent également à assurer la promotion de Biovallée® dans le cadre de leurs actions d'information et de promotion territoriales. Leurs journaux respectifs mentionneront la signature du protocole et les principales réalisations au fur et à mesure de l'avancement du projet. Un lien vers le blog Biovallée® sera fait à partir de leurs sites internet. Ils présenteront les outils d'information et de communication Biovallée® sur les manifestations où ils seront présents.

Ils s'engagent à encourager activement l'implication de l'Etat et de tous les opérateurs publics et parapublics dans la politique engagée collectivement.

Ils s'engagent enfin à mettre à l'étude des collaborations complémentaires dans les domaines suivants :

- Mise en place coordonnée de formations pour leurs personnels
- Mise en place de réseaux d'expertise dans la commande publique et la maîtrise d'ouvrage publique durables
- Etude et mise en place d'outils de financement alternatifs pour les politiques publiques : fonds locaux, certificats d'énergie, fonds carbone...

B. Les engagements propres à chaque signataire

1) La Région Rhône-Alpes

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Région s'engage à :

- Réaliser un diagnostic énergétique et prévoir un plan de réhabilitation de son parc immobilier avant fin 2010 de manière à diviser par quatre sa consommation d'énergie d'ici 2020 (Pour les bâtiments en propriété de la Région ou dont elle finance les frais de fonctionnement).
- Promouvoir et organiser les modes de déplacement doux pour ses services sur le territoire ;
- Dans la mesure où l'étude des besoins en déplacements et le plan de déplacement rural feraient la démonstration de son utilité, porter l'étude de faisabilité, et (si les conclusions sont positives) la mise en place d'une expérimentation de navette cadencée légère sur rail, adaptée aux territoires ruraux (voyageurs et fret léger).
- Mettre en place ou susciter la mise en place des repas composés à 80% de produits biologiques et/ou locaux dans la restauration collective des établissements qu'elle finance (lycées, centres de formation...)
- Mobiliser ses moyens en ingénierie pour mettre en œuvre le protocole Biovallée® et accompagner les porteurs de projets

2) Le Département de la Drôme

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le Département s'engage à :

- Réaliser un diagnostic énergétique et prévoir un plan de réhabilitation de son parc immobilier avant fin 2010 de manière à diviser par quatre sa consommation d'énergie d'ici 2020. (Pour les bâtiments en propriété du Département ou dont il finance les frais de fonctionnement).
- Promouvoir et organiser les modes de déplacement doux pour ses services ; diminuer de 20% les kilométrages parcourus par ses véhicules sur le territoire Biovallée®
- Mettre en place ou susciter la mise en place des repas composés à 80% de produits biologiques et/ou locaux dans la restauration collective des établissements qu'il finance (collèges, EPAD...)
- Mobiliser ses moyens en ingénierie pour mettre en œuvre le protocole Biovallée® et accompagner les porteurs de projets

3) Les communautés de communes signataires

Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les Communautés de communes s'engagent à :

- S'organiser pour composter toute la fraction fermentescible des ordures ménagère d'ici 2015
- Diviser par deux le volume d'ordures ménagères enfouies d'ici 2020
- Réaliser un diagnostic énergétique et prévoir un plan de réhabilitation de leur parc immobilier avant fin 2010 de manière à diviser par quatre leur consommation d'énergie d'ici 2020.
- Promouvoir et organiser les modes de déplacement doux pour leurs services ; diminuer de 20% les kilométrages parcourus par leurs véhicules.
- Mobiliser leurs moyens en ingénierie pour mettre en œuvre le protocole Biovallée® et accompagner les porteurs de projet
- Assurer une animation auprès des communes de leurs territoires pour qu'elles adhèrent à la charte Biovallée® et bénéficient d'un appui au montage de leurs dossiers « Grand-Projet ».

C. Modalités de mise en oeuvre

1) Durée du protocole

Le protocole est conclu pour 5 ans sur la période 2009-2014, à compter de sa date de signature.

2) Contrôle et évaluation

A partir des modalités d'évaluation définies dans chaque fiche mesure, le comité de pilotage est chargé d'organiser l'évaluation de ce protocole en sollicitant les conseils locaux de développement, le conseil scientifique et en missionnant un cabinet indépendant en 3 temps : état des lieux 2009, bilan intermédiaire 2011 et évaluation finale fin 2013.

3) Evolution du protocole

Le protocole peut évoluer sous l'effet conjugué :

- De l'évolution des coûts des actions à engager
- De l'identification d'actions nouvelles

Les modalités d'évolution seront les suivantes :

Dévolution de la part restant à affecter : par le comité de pilotage pour des actions isolées sous réserve d'un montant inférieur à 5.000€ d'aide et du vote en commission permanente.

Avenant simplifié : Modification à la marge de règles d'attribution, modifications de maquette inférieures à 20.000€ (y compris la réaffectation de la part restant à affectation sur des lignes existantes ou créées), par le comité de pilotage sous réserve du vote des actions concernées en commission permanente.

Avenant : en commission permanente sur proposition du comité de pilotage.

Fait à Charbonnières le

Le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes	Le Président du Conseil Général de la Drôme
Le Président de la Communauté de communes du Val de Drôme	Le Président de la Communauté de communes du Val de Drôme
Le Président de la Communauté de communes du Val de Drôme	La Présidente de la Communauté de communes du Val de Drôme

CONCLUSION

Un protocole éclairant et structurant une stratégie qui mobilise l'ensemble des politiques publiques

Les collaborations de ces dernières années entre les collectivités de la vallée ont permis de dégager rapidement des axes stratégiques pour le Grand projet. Ce protocole constitue un premier pas important pour atteindre les objectifs que se sont fixés ensemble les collectivités de la vallée de la Drôme, le Département et la Région. Du fait du spectre important d'actions prévues et de l'engagement fort des signataires, il permet de mobiliser des moyens qui vont au-delà des crédits spécifiques aux Grands-projets.

Le programme d'actions à 5 ans sera complété au fur et à mesure de l'avancement des phases d'études programmées les premières années. Des actions connexes seront engagées sur d'autres fonds. Le tableau de bord qui les décrit et en fait la synthèse dans la deuxième partie de ce protocole pourrait devenir progressivement un agenda 21 inter-collectivités et Etat.

En effet, ce protocole permet de construire et commencer à décliner une stratégie forte en soutenant des projets pilotes. En 5 ans, il ne suffira cependant pas à faire de la Biovallée® le territoire rural de référence en matière de développement humain durable.

Une quinzaine d'années seront nécessaires. L'animation mise en place fera en sorte que l'ensemble des politiques des collectivités, de l'Etat et de l'Europe convergent vers cet objectif, et que ces politiques incitent les forces économiques et sociales à cheminer dans la même direction. C'est tout le sens de l'action engagée dès aujourd'hui avec d'autres partenaires. C'est également le sens de la charte Biovallée® qu'il leur est proposé de signer.

ANNEXE 1

Fiches de présentation des actions proposées au financement de la Région

Tableau de synthèse financière

Fiche Action	11.102	AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	A	Aménagement d'un éco-territoire de référence
Objectif	1	Gestion raisonnée des ressources foncières
Sous-objectif	a	Vers l'aménagement concerté d'un éco-territoire

Contexte :

Le pré-protocole prévoit une étude de préfiguration sur ce que pourrait être un éco-territoire de référence en matière de développement humain durable. L'étude proposée vise à définir les conditions qui permettraient de répondre aux enjeux liés à l'aménagement durable du territoire : en assurant un développement territorial solidaire et cohérent, en permettant une maîtrise du coût du foncier, en freinant l'étalement urbain ou périurbain, en développant des aménagements peu consommateurs en termes d'espace et de ressources naturelles, en préservant les espaces naturels et les zones agricoles, en évitant la déprise, en proposant des modes de transport durables et développant les modes de déplacements doux, en améliorant la gestion des ressources, en réduisant les consommations d'énergies, en assurant la mixité sociale...

Description de l'action :

L'étude de préfiguration sera financée. Avec l'appui de chercheurs et professionnels, elle proposera de mettre en place des orientations, des objectifs ambitieux et des outils innovants d'aménagement et d'urbanisme en s'appuyant sur les outils existants : SCOT, plan de déplacement rural, plan climat énergie-territoire.

Elle devra déboucher sur la multiplication de documents d'urbanisme innovants (éco-villages expérimentaux...) et d'autres documents structurants prenant en compte une gestion durable des ressources (plan carrier...). Cette fiche mesure financera un appui à leurs maîtres d'ouvrage sur le renforcement de leur caractère « développement durable ». Ils seront construits selon une méthode de type approche environnementale de l'urbanisme pour mettre au cœur du projet la préservation des biens communs : eau, sols, air, lumière et biodiversité.

Le travail de coordination (animation pour élaborer le schéma d'aménagement d'ensemble –type éco-scot rural- et faciliter sa prise en compte dans les autres documents) sera financé à hauteur de 80% tout comme les études à réaliser.

Le Conseil Général n'interviendra au titre de ses lignes de droit commun qu'avec consultation préalable du CAUE de la Drôme sur les cahiers des charges proposés.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Toute la Biovallée® est concernée, action articulée aux PLH et au développement des éco-construction et des énergies renouvelables, aux économies d'énergie dans l'habitat.

Bénéficiaires : Communes, EPCI

Responsable local du projet : CCC

Partenaires associés : Région Rhône-Alpes, ADEME, Etat, Département de la Drôme, CAUE

Coût total de l'opération : 600 000 €TTC

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée® : 300.000€

Financements affectés : 0% investissements ; 58% ingénierie ; 42% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Animation pour la mise en place et cohérence de l'ensemble des schémas d'aménagement et d'urbanisme	250 000 €	GPRA	125 000 €	50 %
		Conseil Général		
		Autres (ADEME)	75 000 €	30%
		Autofinancement	50 000 €	20%
Etudes dont préfiguration de l'éco-territoire (90.000€)	350 000 €	GPRA	175 000 €	50 %
		Conseil général de la Drôme (études AEU)	35 000€	10%
		Autres (ADEME)	70 000 €	20%
			70 000 €	20%
DEPENSES TOTALES (HT)	600.000 €	RECETTES TOTALES	600.000 €	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre :

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Ingénierie	2009	90.000€
Animation	2009	20.000€
Animation	2010-2013	50.000€/an
Animation	2014	30.000€
Ingénierie	2010-2011	70.000€/an
Ingénierie	2012-2013	50.000€/an
Ingénierie	2014	20.000€

Suivi et évaluation :

Pour chaque étude financée, une commission de suivi (Commission urbanisme ou aménagement de la collectivité porteuse élargie aux porteurs de projets et usagers, à des experts –professionnels, chercheurs...- et aux partenaires) sera mise en place tout au long du suivi de l'étude et de la réalisation des aménagements.

Indicateurs développement durable et critères d'évaluation

Indicateurs	Economie			Environnement				Social				Gouvernance				Validité												
	-3	-2	-1	0	+	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	+
Impacts attendus	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Le travail effectué devrait faciliter l'implantation d'entreprises tant par les espaces aménagés que par l'image du territoire. Il devrait faciliter la vie quotidienne sur Biovallée®. Les impacts environnementaux seront minimisés avec une association très large des usagers et experts. Cette mesure structure l'éco-territoire de référence, l'un des trois axes forts du projet Biovallée®.

Observations :

Fiche Action	11.304	ECO-QUARTIERS EXEMPLAIRES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	A	Aménagement d'un éco-territoire de référence
Objectif	1	La gestion raisonnées des ressources foncières, l'aménagement coordonné du territoire
Sous-objectif	3	Développer les approches environnementales de l'urbanisme

Contexte :

Dans la Biovallée®, l'objectif est que l'ensemble des quartiers et hameaux nouveaux (ou réhabilités) soient des éco-quartiers ou éco-hameaux à faible empreinte écologique et facilitant le lien social.

Un **Éco-quartier** (terme générique) est conçu de façon à minimiser son impact sur l'environnement, en prêtant attention à la problématique de la mobilité, des énergies, de l'eau, des déchets, des matériaux de construction. Concevoir des éco quartiers c'est considérer le foncier comme un bien non renouvelable, dont il faut assurer la pérennité et la cohérence d'utilisation. L'éco-quartier ne se limite pas à l'aspect environnemental, il impacte également le niveau social, en attachant une importance particulière à la mixité socio-économique, culturelle et générationnelle.

Le pré-protocole a prévu la réalisation d'un cahier des charges type -qui sera réélisé en 2009 en lien avec chercheurs et professionnels- et sa déclinaison dans des études préalables à la réalisation d'éco-quartiers ou éco-hameaux. Cette fiche vise à atteindre la mise en œuvre de 15 éco-quartiers/éco-hameaux dans les 5 prochaines années et à favoriser l'émergence de solutions novatrices en prenant en compte les diversités de taille des communes du territoire. Elle est conçue de manière à décliner en mode rural et densifier l'intervention de la région sur le modèle de son appel à projet « éco-quartiers ».

Description de l'action :

De manière générale, les projets visant une forte densité logements par hectare et réalisés hors zones de terres labourables ou en densification des zones urbaines, seront privilégiés. Les quartiers devront être situés à moins de 10mn à pied d'un arrêt de bus ou de train. Les projets seront évalués en fonction de leur capacité globale à répondre aux enjeux du développement durable : réponses aux besoins sociaux, intégration du projet dans le site, prise en compte des contraintes et atouts, anticipation de la gestion future, évolutivité du projet... Seront également pris en compte la qualité, l'exemplarité et le caractère innovant de la réponse apportée, simultanément sur 4 priorités régionales : articulation urbanisme/déplacements, habitat intermédiaire/compacité urbaine, performance énergétique et énergies renouvelables, participation des habitants.

Réalisation de 15 études préalables à l'aménagement et financement d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'éco-quartiers publics : Seront éligibles les projets publics avec un nombre minimum de logements selon la taille de la commune (cf tableau ci-dessous). Les projets de réhabilitation urbaine (reconstruction d'un quartier ou d'une friche urbaine) pourront bénéficier d'une subvention au même taux mais avec des plafonds -d'étude et d'AMO- doublés (ils compteront pour 2 quartiers).

Population de la commune	Moins de 200	200 à 1000	1000 à 3000	Plus de 3000
Nombre de logements minimum pour chaque éco-quartier	4	2 par tranche de 100 habitants	10 par tranche de 500 habitants	50
Plafond d'étude/d'AMO sur 3 ans	20.000€/ 10.000€	20.000€/ 20.000€	40.000€/ 30.000€	40.000€/ 45.000€
Nombre de projets ciblés	5	5	3	2

Appel à projets : financement d'aménagements collectifs innovants dans les éco-quartiers :

Par appel à projet annuel, les aménagements collectifs les plus innovants pourront faire l'objet d'une subvention de 20%. Le jury proposera sa sélection à l'avis du comité de pilotage. Ne pourront être primés que des aménagements réalisés au sein de projets publics (en priorité) ou privés traitant de l'ensemble des champs du développement durable conformément aux objectifs fixés ci-dessus. Les modalités de lancement de l'appel à projet seront validées par les financeurs et le comité de pilotage. L'éco-quartier de Loriol sera traité dès 2009 hors appel à projets.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Toute la Biovallée®, action articulée à la mise en place d'un schéma de développement général sur la vallée, aux PLH et au développement des éco-construction et des énergies renouvelables, aux économies d'énergie dans l'habitat. Elle est conçue de manière à encourager des constructions hors terres labourables.

Bénéficiaires : Communes, autres aménageurs publics ou privés

Responsable local du projet : CCVD

Partenaires associés : DDE, CG26, CAUE, CLH, Maître d'œuvre, Bureau d'étude, entreprises...

Coût total de l'opération : 3 750 000 €TTC

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 880.000€

Financements affectés : 45% investissements ; 55% ingénierie ; 0% fonctionnement

Plan de financement

Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
10 études de conception	400 000 €	GPRA	200 000 €	50 %
(ingénierie)		Conseil général 26 (estimation si AEU)	40 000 €	10%
		Autofinancement	160 000 €	40%
15 AMO (ingénierie)	350 000 €	GPRA	280 000 €	80 %
		Autofinancement	70 000 €	20%
Aménagements collectifs innovants	2.000.000 €	GPRA	400.000 €	20%
		CG26 sur eau + aménagements structurants (appel à projets) ; Autres financeurs ?	400.000 €	20%
		Autofinancement	1.200.000 €	60%
DEPENSES TOTALES (HT)	2.750.000 €	RECETTES TOTALES	2.750.000 €	
		Fonds GPRA mobilisés	880.000 €	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre :

3 études d'éco-quartier par an. 3 AMO par an.

1 appel à projet par an pour les opérations collectives innovantes.

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Etudes (3/an) (cahier des charges type en 2009, pour mémoire)	2010-2014	80.000€/an
AMO (3/an)	2010-2014	70.000€/an
Investissements (Loriol - 2009, hors appel à projet-, Grâne...).	2009-2010	400.000€
Investissements	2011-2014	400.000€/an

Suivi et évaluation : Pour chaque projet, une commission de suivi (Commission urbanisme de la commune élargie aux habitants/experts) sera mise en place tout au long du suivi de l'étude et de la réalisation des aménagements.

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité		
	-	0	+	-	0	+	-	0	+	-	0	+	-	0	+
Impacts attendus	3	2	1	0	1	2	3	2	1	0	1	2	3	2	1

La mobilisation des filières locales par des cahiers des charges adaptés concourra à un fort impact économique. L'impact important dans les autres domaines est inhérent à la nature de l'action qui s'inscrit parfaitement dans la stratégie d'aménagement de Biovallée®.

Observations : Prise en compte du retour d'expérience de l'éco-quartier de Loriol. **Pour chaque hectare artificialisé sur des terres arables, la collectivité porteuse s'engage à acheter, aménager et convertir en bio 10ha en agriculture biologique pour l'installation.**

Fiche Action	12.001	PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	A	Aménagement d'un éco-territoire de référence
Objectif	2	L'autonomie énergétique par les énergies renouvelables
Sous-objectifs	a et b	Economies d'énergies, production d'énergies renouvelables

Contexte : La Biovallée® affiche pour objectif de couvrir l'ensemble de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables locales en 2020. Cela suppose une politique importante en matière de réduction des consommations qui sera traitée par un plan de rénovation des bâtiments publics, des logements sociaux et la mise en place d'une OPAH énergie sur l'ensemble du territoire. Cela nécessite aussi la mise en place d'un bouquet de productions de toutes tailles, adaptées à leurs sites d'implantations. Il est proposé de renforcer sur Biovallée® l'accès aux aides existantes en matière de production d'énergie renouvelable.

Description de l'action : Mise en place d'un plan climat énergie territoire (PCET) de grande envergure avec un programme d'économies et un schéma stratégique de développement des énergies renouvelables (qui s'appuierait sur une étude de potentiel dont une ébauche est annexée à la présente fiche): solaire (avec test d'un zonage du développement solaire photovoltaïque en lien au guide des recommandations en cours de réalisation par la DDE), micro-hydro-électrique, bois énergie, éolien, autres (biomasse hors bois, géothermie). Appui à l'ingénierie de mise en place de ces schémas et aux actions collectives visant à réduire les consommations d'énergie (Approche dite du « métabolisme territorial »). L'appui à la création de régies locales d'énergie pourrait être étudiée en parallèle en partenariat au SDED.

Un appel à projets semestriel sera lancé. Le cahier des charges sera validé par les financeurs et le comité de pilotage pour vérifier la complémentarité et compatibilité des critères avec les aides existants par ailleurs. Un bonus pourrait être proposé aux équipements testant des technologies de pointe. Cinq catégories distinctes seront faites dans l'appel à projets selon les porteurs : particuliers, entreprises, agriculteurs, collectivités, associations. La répartition de l'enveloppe par catégorie sera décidée chaque année par le comité de pilotage en fonction de l'avancée du programme et de la définition des objectifs (Plan climat et étude de potentiel, voir premiers éléments en annexe). Un référentiel de coûts sera proposé pour éviter les effets d'aubaines pour les installateurs/constructeurs. Le comité de pilotage pourra décider de déléguer la sélection des projets à retenir à un jury citoyen sélectionné et formé dont les conclusions pourront être prise à l'occasion des forums organisés annuellement.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Toute la Biovallée®. Lien aux fiches éco-construction et au schéma général d'aménagement de la vallée, au plan de déplacement rural et aux actions de recherche dans ces domaines. Articulation aux pôles de compétitivités voisins traitant de ces questions. Mise en application de technologies de pointe.

Le plan climat énergie sera fortement axé sur les économies d'énergie, en particulier pour les habitants plus exposés économiquement (habitat social, centre d'accueil personnes âgées...).

Bénéficiaires : particuliers, entreprises, agriculteurs, collectivités, associations.

Responsable local du projet : ADIL pour le compte des collectivités ?

Partenaires associés : Etat, Région et ADEME pour le développement d'un observatoire et l'évaluation de la politique mise en œuvre ; Conseil général, ADIL (pour les conseils et l'accueil via le numéro vert « éco-conception des bâtiments et éco-consommation »), SDED, TENERDIS et autres clusters, FIBOIS...

Coût total de l'opération : 10.250.000€

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée® : 1.100.00€

Financements GPRA affectés : 91% investissements ; 4,5% ingénierie ; 4,5% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Mise en place du PCET et réalisation d'un schéma stratégique de développement des EnR (ingénierie)	200.000	UE (...% du coût éligible) :		
Animation du plan climat énergie et appui aux actions collectives de réduction des consommations d'énergie. Information et conseil sur les énergies renouvelables dans le cadre du point d'information et de conseil énergie, éco-consommation, éco-construction	200.000	Région (GPRA) :	100.000	25%
		Département :	100.000	25%
		Autres Publics (ADEME ?) :	120.000	30%
		Autofinancement	80.000	20%
Appels à projets pour la production d'énergies renouvelables (hors bois énergie bénéficiant d'aides par ailleurs)	10.000.000	Région (GPRA) :	1.000.000	10%
		Département selon droit commun à calculer (solaire thermique, bois énergie)	600.000 à préciser	6%
		Autres Publics (ADEME, fonds chaleur si projets retenus, crédit d'impôt)	1.000.000	10%
		Autofinancement :	7.800.000	74%
Coût total :	10.400.000	Total :	10.400.000	
		Total GPRA :	1.100.000	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre : établissement du PCET et des schémas de développement en 2009-2010 ; 2 appels à projets par an pour les unités de production.

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Animation (réalisation)	2010-2013	45.000€/an
Animation (réalisation)	2014	20.000€/an
Ingénierie 2010-2011	2010-2011	80.000€/an
Ingénierie 2012-2013	2012-2013	20.000€/an
Investissement	2010	1.500.000€
Investissement	22011	2.000.000€
Investissement	2012-2013	2.500.000€/an
Investissement	2014	1.500.000€

Suivi et évaluation : Les CLD pourraient être associés au suivi du programme.

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-	-	0	+	+	+	-	-	0	+	+	+	-	-	0	+	+	+
Impacts attendus	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3

Les impacts économiques du fait de l'activité induite et environnementaux (objectif d'autonomie en énergie renouvelable) sont au maximum. La garantie d'accès à l'énergie et la concertation sur le bouquet énergétique proposé rendent positifs les indicateurs social et de gouvernance pour un des objectifs les plus marquant la stratégie Biovallée®.

Observations : cf note jointe en annexe pages suivantes

ANNEXE

Couverture des besoins énergétiques de Biovallée® par les énergies renouvelables ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET POTENTIALITES

Premiers éléments de diagnostic

L'objectif est de couvrir 100% des besoins du territoire en Enr en 2020.

A l'échelle d'un territoire de la taille de biovallée (env 50 000 hab), cela représente 140 000 tep à produire, soit 1 624 000 MWh. La part électrique de cette consommation est de 7.5 MWh/hab, soit 375 000 MWh. Le reste serait de la chaleur.

Les pertes de réseau sont de 7% de la consommation. On peut espérer une baisse de ces pertes liées à une production locale (passage à 5%).

12.3% de l'électricité est déjà produite par de l'hydraulique. Les besoins de production d'électricité sont de l'ordre de $85\% \times 375\ 000\ \text{MWh} = 319\ 000\ \text{MWh}$.

Première approche des potentiels

Eolien

Une éolienne produit environ 3 000 MWh. Une ferme ou 2 totalisant 20 machines : 60 000MWh.

Mise en place de petit éolien agricole ou individuel : $100\ \text{machines} \times 5\ \text{kW} \times 1500\text{h} = 750\ \text{MWh}$

Bois énergie

Soutien à un projet « CRE » : $7\text{MW} \times 6000\text{h} = 42\ 000\ \text{MWh}$ (sous toutes réserves de l'adaptation de ce projet au territoire)

Soutien à 5 projets élec « petits » : $5 \times 300\text{kW} \times 4000\text{h} = 6\ 000\text{MWh}$

Solaire PV

20 000 foyers, 50% de propriétaires, 10% de taux de pénétration : $1000\ \text{installations} \times 2\text{kW} \times 1200\text{h} = 2\ 400\ \text{MWh}$

3 parcs PV sur des friches : $3 \times 3\text{MW} \times 1200\text{h} = 10\ 800\ \text{MWh}$

Hydraulique

Amélioration de l'existant (+15%) : 7 000 MWh

Installation de 15 centrales sur adduction : $15 \times 50\text{kW} \times 4000\text{h} = 3\ 000\text{MWh}$

Installation d'autres centrales (sorties de STEP, eaux usées...) : $3 \times 200\text{kW} \times 4000\text{h} = 2\ 400\text{MWh}$

Méthanisation

Une installation importante : $300\ \text{kW} \times 7000\text{h} = 2100\text{MWh}$

3 installations à la ferme : $3 \times 30\text{kW} \times 4000\text{h} = 360\text{MWh}$

Atteinte de l'objectif = 43%

Ces projets produiraient également environ 100 000 MWh de chaleur. Le besoin de chaleur renouvelable serait donc de 1 149 000 MWh.

Chaleur

BOIS

Consommation de buche France : 51 000 000 de stères, soit environ 1 stère/hab

Biovallée : 50 000 stères soit 80 000MWh brûlés (1.5 à 2 MWh/stère) 25% en foyers fermés (rendement = 50%), 75% en foyer ouvert (rendement = 10%). Production = 16 000MWh

Amélioration de l'existant (foyers fermés) à consommation constante : 10 000 MWh

100 chaudières remplaçant du fioul/gaz : 100x 25kW x 1500h = 3 750 MWh

20 chaudières collectives : 20 x 100 x 2000h = 4 000 MWh

5 chaudières chez industriels : 5 x 1MW x 3000h = 15 000 MWh.

Total bois = 48 750 MWh

SOLAIRE

Chauffe eau solaire : taux de pénétration = 10%. 1000 x4m²x300kWh = 1200MWh

SSC : 1% de pénétration = 100x 8m²x 600kWh= 480 MWh

50 Projets collectifs solaire thermique : 50 x 10 x 400 = 200 MWh

Total solaire thermique = 1 880MWh

MDE/URE

Amélioration de l'isolation : 10% = 114 900 MWh

Amélioration de la régulation : 5%= 57 450 MWh

Amélioration du patrimoine communal : 1 149 000 x 5% x30% = 17 235 MWh

Récapitulatif des potentiels

Electricité			Chaleur		
Eolien	grand	60000	report ENR		92500
	petit	750	bois	bûche	16000
				amélioration bûche	10000
Bois	grand	42000		auto indiv	3750
	petits	6000		auto coll	4000
				auto indus	15000
PV	grand	10800			
	petits	2400	solaire	CESI	1200
				SSC	480
Hydro	existant	7000		CESC	200
	adduction	3000			
	autres	2400	MDE URE	isolation	114900
				régulation	57450
Méthanisation	grande	2100		coll	17235
	petites	360			
TOTAL		136810	Total		332715
Objectif		319000	Objectif		1249000
atteinte objectif		42,89%	part atteinte		26,64%

Note d'Etienne GEWHY de la D2E (Région Rhône-Alpes) à compléter dans le cadre du stage de préfiguration du PCET mis en place conjointement entre le Conseil Général de la Drôme et Biovallée®.

Fiche Action	12.107	Nom de l'action : Réhabilitation thermique de l'habitat social
Contrat		GRAND PROJET RHONE ALPES BIOVALLEE©
Axe	A	Aménagement d'un écoterritoire de référence
Objectif	2	Autonomie par les énergies renouvelables
Sous-objectif	a)	Maîtrise des dépenses énergétiques

Contexte :

La maîtrise des charges des locataires à faibles ressources et la réduction des économies de gaz à effet de serre, dont le secteur du bâtiment et de l'habitat est en grande partie responsable, imposent des actions fortes d'amélioration des patrimoines bâtis.

Description de l'action :

Mise en œuvre dans le territoire de Biovallée® de la réhabilitation thermique performante avec objectif de réduction des besoins en énergie et recours aux énergies renouvelables pour l'ensemble du parc de logements sociaux HLM. L'intervention portera uniquement sur l'isolation des bâtiments (murs et huisseries). Le volet renouvellement des chauffages et de la production d'eau chaude sanitaire par des énergies renouvelables est traité par ailleurs. Les travaux ne pourront être financés que sur des bâtiments ayant fait l'objet de diagnostics de performance énergétiques complets.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du parc HLM du territoire de Biovallée®.

Cette fiche est articulée à la mise en place du plan climat énergie, au développement du conseil aux particuliers, au développement des unités de production d'énergies renouvelables. Le travail pour diminuer la précarité énergétique sera complété par la mise en place d'une OPAH énergie au plus tôt. Elle s'adressera aux propriétaires occupants et bailleurs. Un plan de réhabilitation propre aux bâtiments publics est également prévu.

Bénéficiaires : Locataires HLM du territoire.

A noter l'impact fort sur les entreprises du territoire et la valeur d'exploitation de l'opération.

Responsable local du projet : ADIL pour le compte des collectivités porteuses

Partenaires associés : Point Information Energie ADIL 26 pour l'animation générale.

Maîtrise d'ouvrage : Chaque organisme d'HLM.

Coût total de l'opération :

On compte dans le territoire du Val de Drôme 1 490 logements sociaux HLM se répartissant entre 4 opérateurs différents (DAH = 1 305 logements, SDH = 50 logements, ADIS = 109 logements, SCIC = 2 logements et PLURALIS = 24 logements).

Concernant le seul parc de DAH (soit 87.5% du parc HLM du territoire) connu par le volet développement durable du plan stratégique de patrimoine, une première approche des besoins en réhabilitation thermique a été faite.

Les principaux résultats de l'analyse, réalisée sur le seul parc de DAH, sont les suivants :

- ↗ sur 1 305 logements, 541 (soit 41.5%) nécessiteraient des travaux lourds de réhabilitation thermique afin de réduire notablement la facture d'énergie ;
- ↗ le montant total des investissements est estimé à 3 543 700 € tous types de travaux confondus dont 2.500.000€ pour l'isolation par l'extérieur, les huisseries et la ventilation ;
- ↗ les moyens financiers mobilisables et à mobiliser pour le seul investissement (hors étude préalable, maîtrise d'œuvre...) sont les suivants.

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 300.000€

Financements GPRA affectés : 100% investissements ; 0% ingénierie ; 0% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Isolation par l'extérieur, changement de menuiseries, de ventilation (600 logements concernés)	3.000.000	UE (FEDER) 20% du coût éligible sur 50% des projets	300.000	10%
		Région (GPRA) :	300.000	10%
		Département :	300.000	10%
		Autofinancement : (60 à 80% selon FEDER)	2.100.000	70%
Coût total :	3.000.000	Total :	3.000.000	100%

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre : 600.000€par an de 2010 à 2014

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+
Impacts attendus	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Ce programme d'investissement important mobilisera les entreprises locales et permettra de réduire la précarité énergétique des locataires sociaux tout en améliorant les performances environnementales de leur logement. Il s'agit donc d'une fiche pleinement dans le champ de validité des politiques régionales et de la stratégie Biovallée®.

Observations :

Fiche Action	14.102	ECO-CONSTRUCTIONS EXEMPLAIRES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	A	Aménagement d'un éco-territoire de référence
Objectif	4	Eco-construction et développement de l'habitat durable
Sous-objectifs	a et b	Développement de l'habitat durable, éco-construction

Contexte :

La Biovallée® se fixe des objectifs allant au-delà de ceux du Grenelle de l'environnement en matière d'éco-construction (neuf et réhabilitation). Le développement des filières locales d'éco-matériaux en fait partie. Bois, pailles, terres argileuses, galets et roches sont présents massivement sur le territoire et sont insuffisamment valorisés dans des filières locales alors que la demande en éco-construction est importante.

Description de l'action :

Renforcement du conseil en matière d'éco-conception des bâtiments : économies d'énergie, production d'énergie renouvelable, éco-matériaux, architecture, paysage... Financement d'un numéro vert pour un accès à un bouquet de conseils dans ces domaines et de moyens supplémentaires à titre expérimental sur 3 ans renouvelables 2 ans. (Informations, références des maîtres d'œuvre, conseils, aide au montage de dossiers de financements). Cette animation sera également dirigée vers les vendeurs de matériaux (recensement, mise en réseau, accompagnement sur la relation aux filières locales)

Aide à l'utilisation des éco-matériaux dans les projets les plus innovants. Un appel à projet annuel permettra aux projets les plus innovants sur l'ensemble des champs cités ci-dessus de bénéficier d'une aide à l'acquisition des éco-matériaux. La recherche de circuits de commercialisation les plus courts possibles et le bilan énergétique global seront des critères à prendre dans un règlement à construire avec les co-financeurs. Le concours distinguera 5 catégories de bâtiments : habitation, tertiaire privé, équipement public, industriel et artisanal, agricole.

L'aide portera uniquement sur l'achat des éco-matériaux. Elle sera de 20% maximum. Un plafonnement pourra être proposé par catégorie de maîtres d'ouvrage. Le cahier des charges sera rédigé par financeurs et partenaires et validé par le comité de pilotage et les financeurs avant lancement du premier appel à projet. La répartition des crédits annuels par catégorie de porteurs sera fixée de la même manière. Le comité de pilotage pourra décider de déléguer la sélection des projets à retenir à un jury citoyen sélectionné et formé dont les conclusions pourront être prise à l'occasion des forums organisés annuellement.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Biovallée® dans son ensemble. Lien à la fiche éco-quartiers et à la mise en place de la filière éco-construction (fiche action éco-filières avec forte implication des vendeurs de matériaux à susciter). Convergence avec les objectifs d'autonomie en énergie renouvelables et d'économie d'eau.

Les collectivités locales pourront bénéficier en parallèle des réseaux d'expertise pour la commande publique et la maîtrise d'ouvrage publique durables.

Bénéficiaires : associations, particuliers, entreprises, agriculteurs, collectivités locales, établissements publics

Responsable local du projet : ADIL pour le compte des collectivités porteuses

Partenaires associés : Conseil Général, ADIL, CAUE

Coût total de l'opération : 3.450.000€

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 420.000€

Financements GPRA affectés : 80% investissements ; 0% ingénierie ; 20% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Point d'information conseil (1ETP/an en plus sur Biovallée®)	250.000	Région (GPRA) :	100.000	40%
		Département (sous réserves)	25.000	10%
		ADEME	75.000	30%
		Autofinancement	50.000	20%
Eco-constructions exemplaires	3.200.000	Région (GPRA) :	320.000	10%
		Autres partenaires (ADEME, autres ?)	320.000	10%
		Autofinancement	2.560.000	80%
Coût total (TTC)	3.450.000	Total :	3.450.000	
		GPRA mobilisé	420.000	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre : 2 appels à projets par an

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Animation	2010-2014	50.000€/an
Investissement	2010-2014	640.000€/an

Suivi et évaluation :

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+
Impacts attendus	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Les impacts économiques et écologiques pourront être importants par l'aide à la structuration de filières éco-construction locales, le développement des savoir-faire et la limitation des dépenses énergétiques. Cette mesure sera accessible à tous via les appels à projets. Les aides rendront les éco-matériaux plus accessibles. Mesure qui pourrait faire l'objet d'une gouvernance très participative dans la définition des critères et le mode de sélection, elle est au cœur du projet bBiovallée® à cheval sur les champs de l'aménagement de la structuration des filières et de l'innovation.

Observations :

Cette mesure expérimentale pourrait être étendue par les financeurs sur d'autres territoires en fonction de son impact et de sa facilité de mise en œuvre qui reste à tester.

Fiche Action	15.205	ECONOMIE d'EAU ET RECUPERATION D'EAUX PLUVIALES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	A	Aménagement d'un éco-territoire de référence
Objectif	5	Gestion durable de l'eau
Sous-objectif	b	Protéger et garantir la ressource en eau potable

Contexte :

Sur un territoire à sécheresses régulières, nombre de communes n'ont pas les moyens d'accueillir de nouveaux habitants, ou gèrent des périodes tendues en matière d'approvisionnement en eau potable. Cette ressource est d'autant moins garantie que les réseaux sont âgés et peu interconnectés.

La sécurisation de la ressource en eau, potable ou d'irrigation passe avant tout par la recherche d'économies. La récupération des eaux pluviales en substitution des eaux potables ou des prélèvements dans les nappes et cours d'eau pour l'irrigation est une stratégie choisie par Biovallée®.

Description de l'action :

Diffusion large de kits économie d'eau :

Achat en nombre (2000) et diffusion de kits d'économie d'eau « Biovallée®, un premier pas sur l'eau ! ». Une opération de lancement avec envoi à chaque foyer d'un mousser et d'une plaquette d'information sur cette mesure pourrait être faite en lien à la diffusion d'Inf'eau par le SMRD. (35.000€ d'achat + frais de conception/envoi plaquette + moussers). L'aide à l'achat des kits d'économie sera plafonnée et pourrait être fonction du potentiel fiscal des ménages.

Aide à l'achat de système récupérateurs d'eau individuels et collectifs :

L'aide pourrait être graduée en fonction des conditions de ressource avec une moyenne de 10% de taux d'intervention du Département et un plafond de dépense de 5000€ par maison individuelle et de 3.000€ par foyer concerné dans les opérations collectives.

Financement de la récupération des eaux pluviales dans les éco-quartiers :

Sera financé tout projet permettant d'économiser l'eau potable (alimentation des toilettes et lave-linge...) et/ou offrant une substitution à l'eau utilisée pour arroser ou irriguer en période estivale.

Le règlement est à préciser entre l'Agence de l'eau et le Département. L'aide pourrait être bonifiée dans les éco-quartiers retenus dans l'appel à projet Biovallée® (fiche mesure 11.304).

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Toute la Biovallée® est concernée, action articulée à la mise en place du nouveau SAGE, aux PLH et au développement des éco-constructions.

Bénéficiaires :

Communes, autres aménageurs publics ou privés, particuliers, associations, entreprises

Responsable local du projet : ADIL pour le compte des collectivités et du Conseil Général

Partenaires associés : ADIL, CALD, DAH...

Coût total de l'opération : 3 500 000 € TTC

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée® : sans crédits régionaux (sauf aide dans le cadre des éco-quartiers cf fiche 11.304)

Financements GPRA affectés : 100% investissements ; 0% ingénierie ; 0% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Kits économie d'eau	400 000 €	Agence de l'eau	120 000 €	30 %
(2000, 10% des foyers)		Conseil général de la Drôme	40 000 €	10 %
		Autofinancement	240 000 €	60%
Envoi de 18.000 mousseurs dans tous les foyers	100.000€	Conseil général de la Drôme	70 000 €	70 %
		Agence de l'eau	30.000 €	30%
Récupérateurs d'eau individuels	2.000.000 €	Agence de l'eau	600.000 €	30%
(400, 2% des foyers)		Conseil général de la Drôme	200.000 €	10%
		Autofinancement	1.200.000 €	60%
Récupération d'eau éco-quartiers	1.000.000 €	Agence de l'eau	300.000 €	30%
25 quartiers/villages en 5 ans		Conseil général de la Drôme	100.000 €	10%
		Autofinancement	600.000 €	60%
DEPENSES TOTALES (HT)	3.500.000 €	RECETTES TOTALES	3.500.000 €	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre :

5 opérations par an sur la récupération d'eau dans les éco-quartiers.

Suivi et évaluation :

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité								
	-	-	0	+	+	+	-	-	0	+	+	+	-	-	0	+	+	+			
Impacts attendus	3	2	1	0	1	2	3	3	2	1	0	1	2	3	3	2	1	0	1	2	3

Avec un léger impact sur l'économie locale, l'achat d'équipements d'économie d'eau contribue par contre pleinement aux objectifs environnementaux (protection d'une ressource rare et sacrée) et sociaux (réduction des charges pour nombre de foyers) de Biovallée®. Elle participe donc pleinement des objectifs de Biovallée® et des collectivités partenaires.

Observations :

La diffusion massive de kits d'économie « premier pas » est à considérer comme une étape. Les mesures proposées en complément offrent aux habitants la possibilité de progresser pas à pas vers plus d'économies. Si le portage n'était pas assuré par le Conseil Général, l'ingénierie de mise en place et de gestion pourrait faire l'objet d'un complément d'aide.

Fiche Action	20.002	RESEAUX D'ENTREPRISES DURABLES, ECO-FILIERES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	B	Valorisation des bioressources, développement des éco-activités
Objectifs	1 et 2	Développement des filières de valorisation des bioressources et des éco-activités
Sous-objectifs	tous	

Contexte :

La Biovallée® compterait déjà plus d'un millier d'emplois dans les filières de valorisation des bio-ressources et les éco-activités. L'inventaire complet est en cours avec la participation de la MIPRA. Il se double d'une enquête sur les besoins des entreprises en services, formation, accompagnement financier...

A partir des éléments collectés, des actions seront mises en place pour structurer et développer des groupes d'entreprises au sein des filières. **Cela se fera en lien avec les pôles de compétitivités, clusters et programmes de recherche et développement** pouvant accompagner le développement de ces « micro-clusters locaux d'application ». L'étude et l'optimisation des flux d'énergie et de matériaux sera mise en avant. Lien possible à l'INSA et l'université technologique de Troyes sur l'écologie industrielle.

Description de l'action :

1/ Réalisation d'un diagnostic territorial (pré-protocole) sur les éco-filières, leurs projets, leurs besoins en compétences, services collectifs, accompagnement...-

2/ Accompagnement dans leur structuration et leur développement de 3 à 5 filières locales dont l'éco-construction, la valorisation des plantes à parfum aromatiques et médicinales et le bois. L'animation sera le fait des services économiques des EPCI liés à la MIPRA ; les crédits GPRA seront affectés à de l'ingénierie externe au service des projets et à des investissements collectifs des entreprises. Ils viendront en complément des crédits d'accompagnement régionaux « économie et développement durable » fléchés sur les chambres consulaires, la CAPEB et le syndicat du BTP.

3/ Aide à la réalisation d'actions collectives structurantes au sein des filières avec notamment le développement de services collectifs sur les éco-parcs d'activité dont les modes de gestion devront être innovants. La fiche sera mobilisée dans la mesure où d'autres aides régionales ne pourront pas intervenir, notamment les dispositifs SECURIS'RA –à mettre en place en lien au CTEF-, les PIDA dans le domaine agro-alimentaire, les aides à l'écologie industrielle et les aides à l'innovation.

4/ Cette action sera suivie par l'extension et la mise à jour continue de la base de donnée INSEE sur les champs bio-ressources et éco-activité. Les données seront mises en ligne à l'aide d'un logiciel adapté ; articulation avec les données de l'offre territoriale (accompagnement, terrain, animation et mise en réseau).

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Biovallée® dans son ensemble. Fiche complémentaire de « recherches expérimentations et stages » et de celle sur les énergies renouvelables. (A lier également aux aides régionales aux entreprises pour l'application de l'écologie industrielle et pour l'innovation).

Bénéficiaires : Groupes d'entreprises liées par conventions, collectivités, associations, chambres consulaires

Responsable local du projet : CCVD

Partenaires associés : Chambres consulaires, MIPRA,

Coût total de l'opération : 2.350.000€

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 560.000€

Financements GPRA affectés : 73% investissements ; 27% ingénierie ; 0% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
10 opérations à 40.000€/par an	2.000.000	UE (FEDER ?) :	400.000	20%
		Région (GPRA) :	400.000	20%
		Autofinancement :	1.200.000	60%
Diagnostic des éco-filières (MIPRA)	50.000			
Ingénierie d'accompagnement de la structuration des filières (10j/an et par filière en plus de l'animation des services économiques des EPCI)	250.000	UE (FEDER ?) :	90.000	30%
		Région (GPRA) :	150.000	50%
		Autofinancement :	60.000	20%
Coût total :	2.300.000	Total :	2.300.000	
		Total GPRA :	550.000	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre :

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Ingénierie	2009-2014	50.000€/an
Investissement	2010-2014	400.000€/an

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+
Impacts attendus	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3

La mise en réseau des entreprises liées aux ressources locales est une des clés du maintien et du développement d'activités sur le territoire, l'impact économique sera d'autant plus fort que le travail en grappes aura des impacts forts en matière sociale et positifs en environnement. Cette action est basée sur une participation active de l'ensemble des acteurs du monde de l'économie.

Observations : Les enjeux liés à l'innovation technologique pour les matériaux de l'éco-construction et la volonté d'améliorer leur utilisation, exigent que les opérateurs du secteur travaillent en collaboration sous la forme d'alliances et de partenariats entre différentes entreprises spécialisées ou entre des entreprises et des centres de recherche/des universités/ des centres de formation. Cela ne peut se faire qu'en articulation aux clusters régionaux en pensant Biovallée® comme territoire de partenariat et d'application, lieu de développement de « micro-clusters ». Il en est de même pour les filières bois et plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Fiche Action	23.102	ECO-SITES D'ACTIVITES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	B	Valorisation des bioressources, développement des éco-activités
Objectif	3	Une politique d'accueil et d'accompagnement adaptée
Sous-objectifs	a	Des éco-parcs d'activités qui irriguent tout le territoire

Contexte :

La croissance des entreprises locales de valorisation des bio-ressources ou l'accueil de nouvelles entreprises dans les domaines des bio-ressources et des éco-activités nécessite 3 à 5 ha par an. De 3 à 4 ha sont à vendre à ce jour sur la Biovallée®.

Le pré-protocole a permis de financer une première étude d'aménagement sur l'éco-parc des Crozes avec mise en place d'un cahier des charges type. Dans le prolongement de l'expérience de l'éco-site d'Eurre, il sera possible de s'en inspirer pour le réseau d'éco-parcs de la vallée (ventes soumises à performances énergétiques des bâtiments, limitation des apports de matériaux extérieurs, des consommations électriques, des voiries, sols les plus perméables possibles, récupération et phyto-épuration des eaux, forte densité de construction, qualité de l'aménagement paysager, conseil architectural, plan de déplacements, appui à la mise en place de services communs ...).

Description de l'action :

1/ Réalisation d'une étude pour une nouvelle gouvernance des parcs d'activité financée à 80% : Pour compléter l'étude sur l'aménagement inscrite dans le pré protocole, il s'agira de proposer une nouvelle approche de gouvernance économique et juridique de réalisation et de gestion des parcs d'activités. Nous proposons d'expérimenter les résultats de cette étude sur les futurs Eco-parcs les plus importants (Livron, Loriol). Ils pourraient être conçus comme une entreprise à part entière dont les acteurs seraient actionnaires. Ce concept doit répondre à la question de l'investissement patrimonial des entreprises tout en proposant une gestion qualitative de l'Eco-parc. Il s'agirait de responsabiliser à long terme des partenaires autour du projet, de ses objectifs globaux, du développement de services mutualisés en direction des entreprises et de leurs collaborateurs (restaurant et crèche d'entreprises, groupements d'achat, d'employeurs...). Les entreprises, plus que des utilisatrices, deviendraient ainsi actrices de l'avenir de l'Éco-parc.

2/ Financement d'études pré-opérationnelles à 50% (dont celles de l'éco-parc des Crozes prévue dans le préprotocole qui servira avec les éléments à la rédaction d'un cahier des charges type et des PIAF)

Ces différentes études proposeront des modes d'aménagement et de gestion participatifs des éco-parcs.

3/ Aménagement d'un réseau d'éco-parcs d'activités sur 60 ha au total pour couvrir les besoins des 10-15 prochaines années. Les parcs seront financés sous condition de respect de cahiers des charges conçus à partir de ceux du Parc des Crozes et de l'éco-site d'Eurre. Certains testeront de nouvelles méthodes de gestion à partir du résultat de l'étude prévue ci-dessus.

Les aides ne pourront pas excéder le reste à charge de la collectivité après vente des terrains.

Des aides bonifiées pourraient être proposées pour les parcs aménagés sur des zones en requalification. Les dépenses éligibles seront définies avec les services de la Région et du Département.

4/ Financement des Pépinières intercommunales agricoles et foncières (PIAF) : Des expérimentations pourront être conduites pour l'aménagement d'éco-parcs dédiés à ou intégrant de l'activité agricole (pour des pépinières d'exploitation, des exploitations relais ou des implantations définitives dans les domaines nécessitant peu de surface et une proximité des bourgs : maraîchage, PPAM, arboriculture, petits élevages...)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Toute la Biovallée®

Lien aux fiches énergie renouvelable, à la mise en place d'un schéma d'aménagement général de la vallée, au développement des éco-filières et au territoire école.

Bénéficiaires : Communautés de communes

Responsable local du projet : CCVD

Partenaires associés : CAUE, ADIL, ADEME, chambres consulaires

Coût total de l'opération : 28.200.000€

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 2.915.000 €

Financements affectés : 96% investissements ; 4% ingénierie ; 0% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Etude pilote sur le fonctionnement des éco-parcs d'activités	50.000	Région (GPRA) :	40.000	80%
		Autofinancement :	10.000	20%
Cahier des charges type et autres études pré-opérationnelles (type AEU)	250.000	Région (GPRA) :	125.000	50%
		Autofinancement / autres :	125.000	50%
60ha d'éco-parcs aménagés à 46€/m ²	28.000.000	Région () :	2.800.000	10%
		Département : oui, chiffrage en cours	1.680.000	6%
		Etat-UE (Contrat de plan)	4.200.000	15%
		Autofinancement :	19.320.000	69%
Coût total :	28.000.000	Total :	28.200.000	
		Total Région :	2.915.000	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre : 12ha/an

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Eco-site d'Eurre (15 ha) ; déjà financé par ailleurs	2009-2010	1.900.000
Eco-parc commercial des Crozes (5ha): commercial, non aidé	2009-2010	2.500.000
Eco-parc de Luc en Diois (ha)	2010	1.000.000
Eco-parc de la Confluence, Livron (20 ha) ; CG 07/26 ?	2010-2011	1.600.000 terrain
Eco-parc de Loriol Champgrand (18 ha)	2010-2011	3.500.000
Eco-parc de Die (plateforme bois ?) (10ha)	2010-2011	4.600.000
Eco-site d'Eurre, 2° tranche (15 ha)	2011	

Programmation : 2009 : 1,5M€; 2010 :10M€; 2011 : 6 M€, 2012-2014 : 3.5M€/an

Indicateurs développement durable et critères d'évaluation

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-	-	0	+	+	+	-	-	0	+	+	+	-	-	0	+	+	+
Impacts attendus	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3

Fer de lance de l'accueil d'éco-activités et d'entreprises valorisant les bioressources du territoire, cette action devrait avoir un impact très important en matière économique. Sa conception en partenariat avec les entreprises qui s'installent, leur association à la gouvernance est aussi le gage d'une très bonne prise en compte de l'environnement et des questions sociales dans les aménagements.

Observations : Biovallée© se fixe un objectif d'aménagement d'au moins 40% des surfaces sur des zones urbaines réaménagées ou des terres non labourables pour tester les techniques permettant à terme de n'utiliser que ces types de zones. Pour chaque hectare artificialisé sur des terres arables, la collectivité porteuse s'engage à acheter, aménager et convertir en bio 10ha en agriculture biologique pour l'installation.

Fiche Action	31.101	CENTRES DE FORMATION, D'EDUCATION, RECHERCHE
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	C	La construction d'un éco-territoire école
Objectif		
Sous-objectif		

Contexte :

L'investissement dans les secteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation est nécessaire pour trouver et mettre en œuvre des techniques et pratiques nouvelles permettant un développement humain durable.

La demande d'accueil de centres de recherche et de formation semble importante sur l'ensemble des territoires de Rhône-Alpes. La Région est prête à faire de Biovallée® un territoire d'expérimentation de la possibilité d'installer de tels centres en milieu rural.

Alors que les politiques publiques soutiennent le développement durable, les compétences pour le mettre en œuvre ne sont pas toujours présentes. Les besoins en formation initiale et continue au développement durable sont donc forts. Ils seront évalués en début de programme par le biais d'une étude des besoins en connaissance commanditée par les collectivités porteuses (cf fiche mesure « recherches expérimentations stages ». Cette étude contribuera également à évaluer l'opportunité et les conditions de faisabilité de création ou développement de centres de formation, d'expérimentation.

Description de l'action :

Orientation de l'ensemble des formations du territoire sur le développement durable : financement de missions d'audit et d'ingénierie permettant la mise en place d'opérations « type agenda 21 » dans chaque centre de formation de la Biovallée®. L'objectif est que chaque élève, étudiant ou stagiaire ressorte avec des outils permettant de mettre en œuvre pratiques et techniques du développement durable dans son métier. Soutien à la mise en place de nouvelles formations.

Création et fonctionnement d'un institut de la gouvernance territoriale et de l'aménagement durable du territoire sur l'éco-site d'Eurre.

Création et aménagement de centres de qualité pour accueillir des formations et de la recherche sur le développement durable : compléments de financements pour permettre l'investissement des collectivités locales dans des locaux de qualité (salle de conférence d'Eurre, Martouret...) ; soutien des premières années de fonctionnement de la salle de conférence de l'éco-site d'Eurre.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Toute la Biovallée®. Les questions d'hébergement et de déplacements des lycéens, étudiants et stagiaires seront traitées de manière connexe dans le schéma d'aménagement, les PLH... Cette action servira également au développement de compétences permettant le développement des éco-filières locales et la mise en œuvre des projets d'aménagement.

La démarche établissements éco-responsables pour les collèges, lycées et écoles ainsi que la construction à Livron d'un lycée spécialisé dans le développement durable, complètent la démarche sur des crédits de droit commun.

Bénéficiaires : Collectivités locales, centres de formation et d'accueil pédagogique sur le développement durable

Responsable local du projet : CCVD

Partenaires associés : DSUP Région, universités, grandes écoles, centres de recherche

Coût total de l'opération : 6.400.000€

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 1.700.000€

Financements GPRA affectés : 60% investissements ; 10% ingénierie ; 30% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Ingénierie pour orienter les formations vers le développement durable et organiser l'Institut de la gouvernance et du développement durable du territoire.	600.000	UE (FSE ?) :	120.000	20%
		Région (GPRA) :	300.000	50%
		Autofinancement :	180.000	30%
Etude de réalisation lycée de Livron	p.mémoire	Région	p.mémoire	100%
Fonctionnement salle de conférence éco-site	400.000	CPER+FEDER :	50.000	12,5%
		Région (GPRA) :	200.000	50%
		Autofinancement :	150.000	37,5%
Aménagement de centres de formation, d'éducation au développement durable (Salle de conférence, Martouret...) Compléments de financement	5.000.000	UE/Etat (FEDER/FNADT?) :	2.000.000	40%
		Région (GPRA) :	1000.000	20%
		Département (au coup par coup, à évaluer):	1.000.000	20%
		Autofinancement :	1000.000	20%
Coût total :	6.000.000	Total :	6.000.000	
		Total GPRA :	1.700.000	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre :

Orientation de l'ensemble des formations vers le développement durable : 2009-2011

Aménagement de centres d'accueil de formation et de pédagogie 2010-2014.

Aide au fonctionnement dégressive 2009-2013

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé	Dont Région
Salle de conférence Eco-site d'Eurre	2009	881000	185000
Martouret 1 ^{ère} tranche	2009	230000	29000
Martouret 2 ^o tranche	2010	500000	61000
Martouret 3 ^o tranche	2011	325000	40000
Etudes évolution formations CFPPA/Greta	2009	92000	46000
IFORE 2009			

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité		
	-	0	+	-	0	+	-	0	+	-	0	+	-	0	+
Impacts attendus	3	2	1	0	1	2	3	2	1	0	1	2	3	2	1

Structurant le volet territoire école, cette action permettra le développement de formation au service des filières du territoire, dans des centres prenant en compte l'environnement et l'accessibilité tant dans leur conception que leur fonctionnement. Action conçue en lien étroit avec les entreprises, les acteurs de la formation et de la recherche.

Observations : Cette fiche vient compléter les premiers travaux engagés avec l'IFORE pour l'organisation de premières formations en 2009-2010.

ANNEXE

Plan de financement détaillé des opérations connues à ce jour

Plan de financement de la salle de conférence de l'éco-site d'Eurre

Investissement

PLAN DE FINANCEMENT Salle de Conférences de l'éco-site d'Eurre				
DEPENSES en €HT	Montant	RECETTES en €HT	% Total	Montant
coût de construction	549 000 €	CCVD (emprunt)	20%	180 277 €
honoraires et études	70 000 €	GPRA	21%	185 010 €
Assurance	12 000 €	Europe	13%	114 949 €
TLE	15 000 €	CPER	20%	180 514 €
Equipements	150 000 €	Département	25%	220 250 €
Imprévus	85 000 €	TOTAL subventions	80%	700 723 €
TOTAL	881 000 €	TOTAL	100%	881 000 €

Fonctionnement

BUDGET PREVISIONNEL DES RECETTES

1- Loyers pépinière, recettes en € HT

Pépinière	250 m ²	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	TOTAL
Nbre de m ² loués		100	125	150	175	200	212,5	
% d'occupation		40%	50%	60%	70%	80%	85%	
Loyers d'équilibre	€ HT/m ² /an	76,50 €	217,88 €	260,54 €	323,33 €	376,63 €	470,33 €	
Loyers praticables	€ HT/m ² /an	140,00 €	145,00 €	150,00 €	155,00 €	160,00 €	160,00 €	
TOTAL		14 000 €	18 125 €	22 500 €	27 125 €	32 000 €	34 000,00 €	147 750

2- Loyers salles, recettes en € HT

Salles		Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	TOTAL
Nbre de jours de location	Salle de conférences	20	35	50	60	75	80	
	Petites salles	40	100	120	160	190	190	
Location salle de réunion		150 €	150 €	150 €	160 €	160 €	160 €	
Location salle de conférences		950 €	950 €	950 €	1 000 €	1 000 €	1000	
TOTAL		25 000 €	38 500 €	55 000 €	69 600 €	87 000 €	92 800 €	367 900 €

TOTAL LOYERS DU POLE	39 000 €	56 625 €	77 500 €	96 725 €	119 000 €	126 800 €	515 650 €
-----------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

3-Subvention, recettes en €

	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	TOTAL
Subvention GPRA pépinière	60 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €		200 000,00 €
Subvention GPRA salle de conférences	53 000,00 €	46 000,00 €	40 000,00 €	35 000,00 €	26 000,00 €		200 000,00 €
Subvention FEDER fct pépinière	22 302,50 €						22 302,50 €
Subvention CPER fct salle de conférences	21 892,00 €	18 389,00 €	14 011,00 €				54 292,00 €
Contribution CCVD	5 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €	60 000,00 €	65 000,00 €	110 000,00 €	285 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	162 194,50 €	124 389,00 €	129 011,00 €	125 000,00 €	111 000,00 €	110 000,00 €	761 594,50 €

TOTAL RECETTES DU POLE	201 194,50 €	181 014,00 €	206 511,00 €	221 725,00 €	230 000,00 €	236 800,00 €	1 277 244,50 €
-------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Réhabilitation énergétique et en éco-construction du centre du Martouret

Plan de financement de la 1^{ère} tranche (Investissement)

Poste de dépenses ^(1, 2, 3)	TVA	Total	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011
BATIMENT RESTAURATION (D)						
Charpente / couverture / Bardage	TTC	65 908 €	- €	20 000 €	45 908 €	
Menuiseries extérieures	TTC	60 374 €	- €	40 374 €	20 000 €	
Platrerie-Doublage-Isolation	TTC	74 770 €	- €	34 770 €	40 000 €	
Plomberie-Chauffage-Ventilation	TTC	88 970 €	- €	28 970 €	60 000 €	
Électricité	TTC	91 494 €	- €	20 593 €	70 901 €	
Peinture	TTC	19 283 €	- €	- €	19 283 €	
Imprévus	TTC	17 798 €	- €	- €	17 798 €	
BATIMENTS HEBERGEMENTS (E F)						
Platrerie / Doublage / Isolation	TTC	143 520 €			60 000 €	83 520 €
Menuiseries extérieures	TTC	143 520 €			60 000 €	83 520 €
Plomberie-Chauffage-Ventilation	TTC	100 464 €			50 000 €	50 464 €
SALLE SPECTACLE BATIMENT C						
Charpente / couverture / Bardage	TTC	2 880 €				2 880 €
Menuiseries extérieures	TTC	1 435 €				1 435 €
Platrerie-Doublage-Isolation	TTC	10 740 €				10 740 €
Plomberie-Chauffage-Ventilation	TTC	33 481 €				33 481 €
Électricité	TTC	11 601 €				11 601 €
Peinture	TTC	7 825 €				7 825 €
Imprévus	TTC	3 797 €				3 797 €
MAITRISE D'ŒUVRE (D E F / C)	TTC	105 343 €	5 000 €	12 365 €	53 267 €	34 712 €
PISCINE EXTERIEURE	TTC	71 762 €		71 762 €		
Total		1 054 967 €	5 000,0 €	228 834,8 €	497 156,9 €	323 975,7 €

PLAN DE FINANCEMENT

	TOTAL TTC		TOTAL HT
FNADT	450 000 €	43%	376 254 €
REGION	130 232 €	12%	108 890 €
CONSEIL GENERAL	220 520 €	21%	220 520 €
TOTAL FINANCEMENTS	800 752 €	76%	705 664 €
AUTOFINANCEMENT	254 215 €	24%	176 416 €
TOTAL	1 054 967 €		882 080 €

Fiche Action	31.102	RECHERCHES EXPERIMENTATIONS STAGES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	C	La construction d'un éco-territoire école
Objectif		
Sous-objectif		

Contexte :

L'investissement dans les secteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation semble nécessaire pour trouver et mettre en œuvre des techniques et pratiques nouvelles permettant un développement humain durable.

Avec un large éventail d'actions engagées sur un vaste territoire rural, la Biovallée® offre l'opportunité de tester les pratiques et techniques du développement durable. Elle est reconnue par ses partenaires comme un territoire d'application privilégiée de l'ensemble des politiques publiques dans ce domaine.

Description de l'action :

Aides à la réalisation d'expérimentations, recherches, au développement de formations et à l'accueil de stages étudiants dans les domaines du développement durable. Les aides départementales et régionales cumulées ne pourront pas dépasser 50% du coût des projets. Les projets seront conduits en articulation forte avec les travaux des clusters, écoles et universités de Rhône-Alpes dans le respect d'un plan général d'accompagnement défini en début de programme par le biais d'une étude sur les besoins en connaissance et en formation des acteurs du territoire : formation initiale, formation continue, recherches et études, séminaires et colloques dont les formations de l'Institut de la gouvernance territoriale et de l'aménagement durable du territoire qui feront suite aux premières sessions organisées en 2009. Ce plan général sera détaillé à partir des premiers résultats obtenus dans le cadre du diagnostic général du territoire réalisé par la MIPRA en 2009.

Cette réalisation d'une étude des besoins en connaissances du territoire se fera à partir d'un cahier des charges qui inclura l'étude de la faisabilité effective des opérations, éprouvant donc la validité de leur modèle économique.

L'ensemble des actions conduites (étude et actions) devra bénéficier de l'appui d'un comité scientifique (scientifiques et « experts ») dont la composition sera arrêtée par le comité de pilotage.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Toute la Biovallée®

Bénéficiaires : Collectivités, entreprises, associations, centres de formation, organismes publics et para-publics

Responsable local du projet : CCVD dans le cadre de l'animation générale

Partenaires associés : centres de recherche, universités, clusters et pôle de compétitivités travaillant sur des sujets applicables dans Biovallée®, centres de formation locaux

Coût total de l'opération : 1.600.000€

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 500.000€

Financements GPRA affectés : 0% investissements ; 60% ingénierie ; 40% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs		%
		autofinancement	et	
Projets de recherche, expérimentation, séminaires... et défraiement du comité scientifique (déplacements, repas et hébergement)	1.600.000€	UE (...% du coût éligible) :		200.000
		Région (GPRA) :		500.000
		Etat (...):		100.000
		Département (au cas par cas)		100.000
		Autres Publics (...):		180.000
		Autofinancement :		520.000
		Sponsors :		
Coût total :	1.600.000	Total :		1.600.000 100%

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre : 20 stages, expérimentations, thèses, séminaires d'études ... par an.

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Ingénierie-fonctionnement	2009	50.000€
Ingénierie-fonctionnement	2010-2013	350.000€/an
Ingénierie-fonctionnement	2014	150.000€

Suivi et évaluation : par le comité scientifique

Indicateurs développement durable de la fiche mesure

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+
Impacts attendus																		

Ces actions permettent de faire de Biovallée® un support pour les formations, l'expérimentation, la recherche ne lien avec l'aménagement durable du territoire et la valorisation des bioressources. Des impacts forts sont attendus en économie et environnement. Ces actions rendront formation, recherche et expérimentation plus accessibles localement. Des projets concerneront l'organisation de la gouvernance du territoire, l'expérimentation de la citoyenneté.

Observations : Cette fiche mesure comprend l'organisation régulière de formations par l'IFORE, l'ATEN....

Fiche Action	31.103	EVENEMENTS PHARES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	C	La construction d'un éco-territoire école
Objectif		
Sous-objectif		

Contexte :

De nouvelles identité et image de la vallée de la Drôme sont en train de s'affirmer. Pour accompagner ce processus, un travail d'information, de communication, de sensibilisation et de promotion est nécessaire.

Le rayonnement attendu du Grand projet nécessite aussi l'organisation d'évènements de portée régionale, nationale et internationale.

La Semaine de l'écologie au quotidien et les journées de l'économie sociale et solidaire sont des actions d'envergure régionale déjà engagées et soutenues depuis plusieurs années. Une troisième manifestation d'envergure régionale voire nationale souhaite s'implanter à Die : le festival des arts du goût.

Le grand projet pourrait en outre permettre d'implanter de manière durable deux salons nationaux et internationaux : Tech'n bio sur les techniques agricole alternatives et un colloque sur l'aménagement et le développement durable des territoires.

Description de l'action :

Financement d'évènements phares permettant le rayonnement de Biovallée®.

Par la mobilisation garantie de crédits régionaux et départementaux en grande partie déjà affectés à ces manifestations.

Les aides pourront aller jusqu'à 50% des dépenses subventionnables. Elles pourront être fonction des coûts d'organisation journée et du rayonnement de la manifestation.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Toute la Biovallée®

Bénéficiaires : Collectivités, associations, organismes publics et para-publics

Responsable local du projet : EPCI en fonction de l'implantation des manifestations

Partenaires associés : selon opérations

Coût total de l'opération : 4.250.000

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 780.000€

Financements GPRA affectés : 0% investissements ; 0% ingénierie ; 100% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT					
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs autofinancement	et	Montants	%
Salon tech et bio (3 en 2009, 11 et 13)	2.400.000	UE (...% du coût éligible) :		110.000	
(Chambre d'agriculture de la Drôme)		Région (DADR, com ?) :		240.000	10%
Colloque Agro-Paris tech ? (2) Agro Paris tech ou autre porteur à définir))	800.000	Etat (...):		120.000	
		Département :		300.000	
		Autres Publics (...):		450.000	
		Autofinancement :		1.050.000	
		Sponsors :		60.000	
		Région (GPRA) :		160.000	20%
		Etat (...):		40.000	
		Département :		80.000	
		Autres Publics (...):		320.000	
		Autofinancement :		200.000	
Semaine de l'écologie au quotidien	350.000	Région (D2E, GPRA, com ?) :		175.000	50%
(Association l'écologie au Quotidien)		Département :		25000	
		Autres Publics (...):		80000	
		Autofinancement :			
Journées économie sociale et solidaire	100.000	Région (DERT/DPT ?) :		25.000	25%
(CCVD)		Département :		10000	
		Autres Publics (...):		45000	
		Autofinancement :			
Salon du goût	600.000	Région (DADR) :		180.000	30%
(FR CIVAM en lien CFPPA de Die)		Département :		25000	
		Autres Publics (...):		185000	
		Autofinancement :			
Coût total :	4.250.000	Total :		4.250.000	
		Total Région :		780.000	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre :

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Tech'n bio	2009, 2011, 2013	800.000€/an
Salon AgroParis-tech ??	2010, 2012, 2014	233.000€/an
Semaine de l'écologie	2010-2014	70.000€/an
Journées de l'économie sociale et solidaire	2010-2014	20.000€/an
Salon du goût	2010-2014	120.000€/an

Indicateurs développement durable de la fiche mesure

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité		
	-	0	+	-	0	+	-	0	+	-	0	+	-	0	+
Impacts attendus	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3	3	2	1

Ces manifestations font rayonner Biovallée® conformément aux objectifs d'un Grand projet, leurs bilans sont plutôt positifs en économie (création d'emplois) et en social (accessibilité à tous) et neutres en gouvernance et écologie (déplacements générés mais efforts sur l'organisation).

Observations : Cette fiche mesure reprend l'ensemble des interventions actuelles des collectivités avec création de deux manifestations d'envergure supplémentaires.

Fiche Action	41.101	ANIMATION, COORDINATION, GESTION, EVALUATION
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	D	Des moyens collectifs innovants
Objectif	1	Un réseau de compétences en ingénierie de projet
Sous-objectif	a	Une équipe de pilotage d'un réseau d'animateurs

Contexte : Le Grand projet et plus largement la stratégie Biovallée® nécessitent un important travail de coordination qui vient en complémentarité de l'ingénierie interne des collectivités porteuses qui a vocation à évoluer pour mettre en place la Biovallée®

Description de l'action : animation, coordination, évaluation et gestion du programme en relation à l'ensemble des partenaires ; l'évaluation sera déléguée à un bureau d'étude externe.
Financement de voyages d'études (hors hébergement/restauration) pour s'inspirer d'autres territoires, nouer des partenariats.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Biovallée®

Bénéficiaires : collectivités locales

Responsable local du projet : Jean-Pierre ROCHAS, CCVD

Partenaires associés : ensemble des collectivités porteuses

Maîtrise d'ouvrage : CCVD

Coût total de l'opération : 700.000€

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée® : 350.000 €

Financements GPRA affectés : 0% investissements ; 7% ingénierie ; 93% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
<i>Principaux postes de dépenses</i>	<i>Montants</i>	<i>Cofinanceurs et autofinancement</i>	<i>Montants</i>	<i>%</i>
Temps plein direction/chef de projet	260.000	Région (GPRA) :	350.000	50%
Mi-temps gestion et secrétariat	100.000	Département :	210.000	30%
Temps d'animation complémentaire	180.000	Autofinancement :	140.000	20%
Voyages d'études et forum	110.000			
Evaluation du Grand-Projet	50.000			
Coût total :	700.000	Total :	700.000	100%

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre : 5 ans et 6 mois de fonctionnement 2009-2014

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Animation	2009-2013	100.000€/an
Voyages d'études et forum	2009-2013	20.000€/an
Animation	2014	40.000€
Voyages d'études et forum	2014	10.000€
Ingénierie	2010-2014	10.000€/an

Suivi et évaluation : fiches de mission annuelles, rapport d'évaluation (lien à faire à l'écologie industrielle appliquée aux territoires)

Indicateurs développement durable et critères d'évaluation

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+
Impacts attendus																		

L'animation transversale du programme a des effets indirects sur les indicateurs économiques, écologiques et sociaux ; elle participe par contre pleinement de l'atteinte des objectifs en matière de gouvernance.

Fiche Action	42.101	FONDS SOLIDAIRES
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	D	Des moyens collectifs innovants
Objectif	2	Convergence des financements publics et de l'épargne locale
Sous-objectif	b	Des modes de financement éthiques et novateurs

Contexte :

La crise financière met en lumière la déconnection entre rémunération du capital d'une part et les performances industrielles, la politique sociale et salariale des entreprises et leur respect de l'environnement d'autre part. La difficulté d'accès au crédit et le manque de confiance dans les fonds d'épargne et d'investissement classiques sont des conséquences ressenties localement.

Une épargne importante semble exister sur le territoire. Elle pourrait être mobilisée de manière transparente au service des projets de développement durable de Biovallée® en complément d'apports d'investisseurs extérieurs privés et institutionnels.

Le territoire pourrait également tirer profit de sa politique respectueuse de l'environnement en organisant sa participation aux marchés en émergence des certificats environnementaux (carbone...).

Description de l'action :

Etude de faisabilité et mise en place de fonds et outils financiers dédiés à Biovallée® : épargne locale et solidaire, fondation, produits bancaires adaptés, obligations des collectivités, marchés de certificats environnementaux... L'ingénierie et l'animation nécessaires à leur mise en place seront financées à hauteur de 80%. La participation des partenaires de Biovallée® à l'abondement de fonds mis en place sera examinée dans un deuxième temps si nécessaire.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Biovallée® dans son ensemble.

Bénéficiaires : Collectivités, associations, fondations, banques

Responsable local du projet : CCVD au titre de l'animation générale

Partenaires associés : Région, département, Caisse des dépôts et consignations, banques locales

Coût total de l'opération : 250.000€

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée® : 100.000 €

Financements GPRA affectés : 0% investissements ; 60% fonctionnement ; 40% ingénierie

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Soutien au démarrage pour le fonctionnement de projets associatifs, de collectivités ou de fondations pour le micro-crédit ou l'épargne locale	150.000	Région (GPRA)	60.000	40%
		Autres :	60.000	40%
		Autofinancement :	30.000	20%
Ingénierie pour le montage des projets : 100 jours	100.000	Région (GPRA)	40.000	40%
		Autres :	40.000	40%
		Autofinancement :	20.000	20%
Coût total :	250.000	Total :	250.000	
		Total GPRA	100.000	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre : 2009-2014

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
Animation	2010-2014	30.000€/an
Ingénierie	2010-2014	20.000€/an

Suivi et évaluation :

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+	-3	-2	-1	0	+	+
Impacts attendus																		

La recherche de financements alternatifs pour les projets développement durable Biovallée® est un exercice de gouvernance très innovant qui correspond pleinement à un Grand projet. Elle contribuera à soutenir et sécuriser le développement économique en tenant compte de critères sociaux et environnementaux.

Observations :

Fiche Action	43.001	COMMUNICATION, PROMOTION, EVENEMENTS
Contrat		Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®
Axe	D	Des moyens collectifs innovants
Objectif	3	Information et communication
Sous-objectifs		Tous

Contexte :

Une nouvelle identité et image de la vallée de la Drôme sont en train de s'affirmer. Pour accompagner ce processus, un travail d'information, de communication, de sensibilisation et de promotion est nécessaire.

L'organisation d'évènements à portée symbolique permettrait en outre une plus grande implication citoyenne.

Description de l'action :

Financement des outils de promotion et de communication des structures porteuses de Biovallée®.

Financement d'évènements à portée symbolique permettant la construction et l'appropriation de la Biovallée® par ses habitants : opérations de promotion et sensibilisation interne/externe ayant une dimension culturelle et pédagogique.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité : Toute la Biovallée®

Bénéficiaires : Collectivités, associations, organismes publics et para-publics

Responsable local du projet : CCVD au titre de l'animation générale du programme

Partenaires associés : Région, Département, et tous les membres du comité de pilotage

Coût total de l'opération : 2.000.000 €

Subvention sollicitée au titre du Grand Projet Biovallée© : 700.000 €

Financements GPRA affectés : 0% investissements ; 0% ingénierie ; 100% fonctionnement

Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Promotion, communication		UE (...% du coût éligible) :		
Journal Biovallée (10x20.000ex)	390.000	Région (GPRA) :	200.000	50%
Site internet	0	Etat (...) :		
Stands pour foires et salons ?	10.000	Département :	120.000	30%
		Autres Publics (...) :		
		Autofinancement :	80.000	20%
		Sponsors :		
Evènements « symboliques et culturels »	300.000	UE (...% du coût éligible) :		
20 évènements à 15.000€ en moyenne		Région (GPRA) : (Convention de mandat ?)	150.000	50%
		Etat (...) :		
		Département :	90.000	30%
		Autres Publics (...) :		
		Autofinancement :	60.000	20%
		Sponsors :		
Coût total :	700.000	Total :	700.000	
		Total GPRA:	350.000	

Echéancier prévisionnel de mise en œuvre :

Principaux projets identifiés à ce jour	Prévus en	Montant estimé
1 ^{er} journal, stands...	2009	50.000€/an
Dépenses régulières	2010-2014	90.000€/an

Indicateurs développement durable de la fiche mesure concernée et de l'opération

Indicateurs	Economie			Environnement			Social			Gouvernance			Validité					
	-	-	0	+	+	+	-	-	0	+	+	+	-	-	0	+	+	+
Impacts attendus	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3	3	2	1	1	2	3

Cette fiche mesure permet d'accompagner des opérations qui contribuent à construire une nouvelle identité culturelle de la vallée en permettant des temps collectifs et des échanges sur la gouvernance du projet. Elle est plutôt neutre sur les plans économiques et environnementaux même si elle contribue à l'atteinte des objectifs du programme (promotion du territoire, prise en compte de l'environnement et sensibilisation dans les manifestations...)

Observations :

Tableau de synthèse financière

Fiches mesures proposées au GPRA	Pilote	Coût total	CG 26	Autres	Région	Auto-financement
A- AMENAGEMENT D'UN ECO TERRITOIRE						
1/ Gestion des ressources foncières, l'organisation du territoire						
Aménagement concerté du territoire	CCC	600 000	35 000	145 000	300 000	120 000
Eco-quartiers	CCVD	2 750 000	140 000	300 000	880 000	1 430 000
2/ L'autonomie énergétique par les énergies renouvelables						
Energies renouvelables	ADIL	10 400 000	600 000	1 120 000	1 100 000	7 580 000
Réhabilitation thermique de l'habitat social	ADIL	3 000 000	300 000	300 000	300 000	2 100 000
Réhabilitation énergétique des bâtiments publics	Tous		oui	Etat, oui?	oui	
3/ La réorganisation des déplacements, l'adaptation des transports						
Intermodalité des transports doux	CG26		oui		oui	
Transports collectifs ruraux innovants	RRA				oui	
4/ L'éco-construction et le développement de l'habitat durable						
Eco-construction	ADIL/CAUE	3 450 000	25 000	395 000	420 000	2 610 000
Construction exemplaire de tout bâtiment neuf	Tous		oui		oui	
OPAH économie d'énergie	EPCI		oui		oui	
5/ La gestion durable de l'eau : la Drôme joyau de la Biovallée®						
Economie d'eau et récupération d'eaux pluviales	CG26	3 500 000	410 000	1 050 000		2 040 000
3° contrat rivière Drôme	SMRD		oui		oui	
6/ La gestion des déchets						
7/ La préservation et le renforcement de la Biodiversité						
Expérimentation de la nouvelle politique ENS	CG26		oui			
8/ Des services publics et au public de qualité						
TOTAL		23 700 000	1 510 000	3 310 000	3 000 000	15 880 000
		35%	29%	28%	29%	
B- DEVELOPPEMENT DES ECO-ACTIVITES						
1/ Développement des filières de valorisation des bioressources						
Réseaux d'entreprises durables, éco-filières	CCVD	2 300 000		490 000	550 000	1 260 000
2/ Développement des éco-activités						
Développement de l'agriculture biologique	CCD					-
Consommation locale et circuits courts	CCD					-
Cantines à 80% de produits bio et ou locaux	CCD		oui		oui	
Filière bois	CCD					-
3/ Une politique d'accueil et d'accompagnement adaptée						
Process innovants						-
Eco parcs d'activités (si schéma régional + CG)	CCVD	28 200 000	1 680 000	4 200 000	2 915 000	19 405 000
TOTAL		30 500 000	1 680 000	4 690 000	3 465 000	20 665 000
		45%	33%	39%	34%	
C - TERRITOIRE - ECOLE						
Centres de formation, d'éducation, recherche	CCVD	6 400 000	1 000 000	2 220 000	1 700 000	1 480 000
Formation, recherche, expérimentations, stages	CCVD	1 600 000	100 000	480 000	500 000	620 000
Evènements phares	EPCI	4 250 000	440 000	1 230 000	780 000	1 800 000
1/ Les projets de recherche et d'expérimentation liés à l'éco-territoire de référence						
Appui aux collèges et lycées éco-responsables			oui		oui	
TOTAL		12 350 000	1 540 000	3 930 000	2 980 000	3 900 000
		18%	30%	33%	29%	
D - MOYENS COLLECTIFS INNOVANTS						
Animation, coordination, évaluation, gestion	CCVD	700 000	210 000		350 000	140 000
Participation aux réseaux commande et maîtrise d'ouvrage publiques développement durable			oui		oui	
Fonds solidaires et environnementaux	CCVD	250 000		100 000	100 000	50 000
Emission d'obligations Biovallée			si possible		si possible	
Communication, promotion, évènements	CCVD	700 000	210 000		350 000	140 000
Communication systématique sur Biovallée®			oui		oui	
TOTAL		1 650 000	420 000	100 000	800 000	330 000
		2%	8%	1%	8%	
TOTAL GENERAL		68 200 000	5 150 000	12 030 000	10 245 000	40 775 000

ANNEXE 2

Avis, délibérations et engagements pour Biovallée®

1) Délibérations des collectivités porteuses

- Communauté de communes du Val de Drôme
- Communauté des communes du Diois
- Communauté de communes du Pays de Saillans
- Communauté de communes du Crestois
- Convention de portage du protocole Biovallée®

2) Avis des Conseils locaux de développement et des CDRA

- Comité de pilotage du contrat de développement Rhône-Alpes du Vallée de la Drôme
- Comité de pilotage du contrat de développement de Pays Rhône-Alpes du Diois
- Conseil local de développement du Vallée de la Drôme
- Conseil local de développement du Diois

3) Charte Biovallée®

Mardi 28 Avril 2009

Avis du Conseil Local de Développement du Pays Diois Sur le Protocole V5 du 17 04 09 Grand projet Rhône-Alpes Biovallée®

« La folle, c'est se comporter de la même manière et s'attendre à un résultat différent. » Albert Einstein

« La perfection des moyens et la confusion des buts semblent caractériser notre époque. » Albert Einstein

Après lecture des 64 pages du protocole et ses annexes
le CLD du Pays Diois émet un avis général et 2 avis sur le sens :

Biovallée® : Richesse du projet

Le Conseil Local de Développement du Pays Diois suit attentivement le cheminement du projet Biovallée®. Il a participé à plusieurs réunions d'information et a lui-même organisé deux temps de réflexion et propositions avec les habitantes et les habitants sur le sujet dans le Diois.

Il loue l'excellent travail réalisé, la qualité des propositions et le processus qui a abouti au Forum Participatif de Eurre (26). Ce temps d'excellence, la richesse de la méthode participative et les nombreuses contributions nous ont séduits. L'engagement des collectivités locales et régionales présentes dans un cheminement de coopération avec toutes et tous donne indéniablement une richesse à ce projet. Bien sûr, engagé lui-même dans le Développement Durable le CLD retrouve, dans ce projet et ces propositions, ses fondamentaux et les valeurs qui le portent. Mais ici plus que jamais il ressent une réelle cohérence sur des objectifs partagés, une cohésion entre les acteurs et la volonté politique autour d'un projet qui va fédérer plusieurs territoires, très complémentaires, et moult énergies pour les années qui viennent.

L'Humain au coeur de la démarche du projet

Dans toutes les réunions ou forums préparatoires au protocole, la priorité a été donnée à « L'Humain au coeur de la démarche du projet ». Si cette préoccupation est transversale à toutes les ambitions techniques déclinées avec qualité, on ne retrouve pas **son expression dans des programmes de sensibilisation, de formations, d'éducation à l'écocitoyenneté et de temps partagés.**

« Ne cherchons pas à reproduire en vert les erreurs profondes commises en rouge et en bleu. Le développement durable, soutenable, la sobriété volontaire ou la décroissance des gaspillages et des prédatons ne passeront pas par les mêmes recettes repeintes en vert » déclarait le vice président de la Région Rhône-Alpes, Didier Jouve.

Nous demandons que « **ce qui vaut vraiment que la vie vaille d'être vécue** » soit au cœur des démarches : **solidarité, bien-être, justice, fraternité, égalité, paix, lien social, écoute, parité**, etc. Contrairement à une idée reçue, tout cela s'apprend et se cultive à travers des temps dédiés à cet objectif.

La démocratie participative est le chemin innovant qu'empruntent désormais nos collectivités territoriales porteuses de Biovallée®. **Cette démarche, complémentaire et enrichissante pour notre démocratie, est toute à l'honneur de ces collectivités.** Il demeure que l'invitation une fois par an laisse perplexe sur une réelle **construction avec, pour et par les habitantes et les habitants.**

Les temps de formations, de partage, de débats, d'évaluation et de bilan sur la Biovallée, sur la Démocratie Participative, sur la fluidité entre la sphère politique, le monde économique et la société civile ne sont pas valorisés. Là encore **la Démocratie, y compris participative, l'écocitoyenneté, la conscience de faire partie d'un même territoire, la résonance au projet partagé...cela s'apprend et se cultive.**

Enfin Point de détail (p. 17) : l'éternel « vélo, voies vertes...» laisse mal augurer des alternatives qui vont être mises en oeuvre en matière de pistes cyclables clairement identifiées et sécurisées pour des déplacements « travail- maison, lycée- maison , commerces- maison, au quotidien ».

Pour le Conseil Local de Développement du Pays Diois
Son président, VEYRET Claude

A handwritten signature in black ink, appearing to be "VEYRET Claude". The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop and a vertical line extending downwards.

Biovallée®

**AVIS DU CLD
Avril 2009**

**Les caractéristiques générales du projet sont en conformité avec les valeurs du CLD.
L'interrogation porte sur l'articulation entre les élus et les habitants.**

Pour mettre en place ce lien, le CLD peut avoir une place dans Biovallée® sur le plan stratégique : 2 propositions

1. Une place réelle dans le pilotage du projet
2. Des moyens humains (animation professionnelle) pour faire émerger des initiatives innovantes des habitants, des formes nouvelles d'organisation

1. Pilotage

Il existe 2 niveaux de pilotage (stratégique et élargi). Pour mettre en œuvre une gouvernance intégrant la participation des habitants, le CLD considère qu'il a sa place dans le comité stratégique (niveau 1)

Cela permettra, dans son cadre de référence et de ses activités :

- d'être acteur de la stratégie
- de connaître l'avancement du projet et son évolution (modifications, ajustements ...)
- d'informer les habitants
- de tenir informé le comité de pilotage des besoins émergents et des propositions des habitants

2. Animation

La mise en place d'un tel projet ne doit pas faire l'économie d'une animation spécifique, confiée à un ou des professionnels. Il s'agira de recueillir des idées innovantes et d'accompagner les porteurs dans la construction de projets durables.

Cela pourra concerner, entre autre, des projets économiques originaux, des actions collectives entre habitants.

Parallèlement, la démarche doit s'accompagner de la connaissance et de l'appropriation du développement durable en termes d'information et d'éducation citoyenne. L'animation aura donc, également, une fonction pédagogique.

Le CLD devra collaborer avec les animateurs

- pour que s'inventent de nouvelles formes de société civile et de relations humaines.
- pour contribuer à la formation des publics
- pour la réussite totale du projet

GLOSSAIRE

AEU	Approche environnementale de l'urbanisme
ATEN	Ateliers techniques de l'environnement
CCC	Communauté de communes du Crestois
CCD	Communauté des communes du Diois
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCPS	Communauté de communes du Pays de Saillans
CCVD	Communauté de communes du Val de Drôme
CDDRA	Contrat de développement durable Rhône-Alpes
CDPRA	Contrat de développement de pays Rhône-Alpes
CDRA	Contrat de développement Rhône-Alpes
CERMOSEM	Centre d'étude et de recherche sur les montagnes sèches méditerranéennes
CFA	Centre de formation des apprentis
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CLD	Conseil local de développement
CTEF	Contrat territorial emploi formation
ENS	Espace naturel sensible
GPRA	Grand projet Rhône-Alpes
GREF	Génie rural eaux et forêts
GRETA	? On ne sait plus !!!
IFORE	Institut de formation sur l'environnement
INPI	Institut national de la propriété intellectuelle
MIPRA	Mission d'ingénierie et de prospection Rhône-Alpes
PNR (V)	Parc naturel régional (du Vercors)
OCCMR	Opération concertée de modernisation en milieu rural (commerce et artisanat)
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPATB	Opération programmée d'amélioration technique des bâtiments
PIG	Programme d'intérêt général (logement)
PLH	Programme local de l'habitat
PPAM	Plantes à parfum aromatiques et médicinales
PSADER	Programme stratégique pour l'agriculture et le développement rural (Région)
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP	Société coopérative ouvrière de production
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZICO	Zone d'intérêt C ? ornithologique

Charte Biovallée®

Nous signataires, citoyens, collectivités, entreprises, associations, organismes publics et privés,

Considérant la qualité de vie de notre territoire et l'ambition politique affichée de la préserver et la renforcer,

Considérant la nécessité d'aménager et développer notre territoire rural de manière équilibrée dans la perspective d'un coût croissant de l'énergie,

Considérant la nécessité de préserver les ressources vitales et biens communs que constituent l'eau, l'air, les sols et la biodiversité, tous d'une qualité exceptionnelle dans notre vallée,

Après avoir pris connaissance du protocole signé entre les Communautés de communes du Val de Drôme, du Diois, du Crestois et du Pays de Saillans, le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Drôme,

Nous nous engageons à inscrire l'ensemble de nos actions dans les perspectives qu'il trace et plus particulièrement à :

- Diviser au moins par quatre nos dépenses énergétiques entre 2009 et 2020*
- Remplacer nos systèmes de production de chaleur et d'électricité en mettant en place des unités fonctionnant aux énergies renouvelables*
- Réaliser l'ensemble de nos constructions nouvelles en éco-construction*
- Rendre progressivement l'ensemble de nos achats éco-socio-responsables en sollicitant au maximum les filières locales valorisant les bio-ressources*
- Adapter progressivement nos systèmes de production en valorisant de plus en plus nos bio-ressources et/ou en les rendant conformes aux principes du développement durable*
- Concevoir et réaliser nos actions en réseau et en phase avec la politique Biovallée®*
- Prendre une part active dans l'ensemble des études, expérimentations, projets pilotes conduits sur Biovallée® dans les prochaines années*
- Rendre nos activités et produits accessibles au plus grand nombre*
- Favoriser la création, la diffusion et l'expression culturelle*
- Exercer notre citoyenneté et contribuer activement aux temps de participation organisés*

Pour conserver et renforcer la vie et la vitalité de notre vallée, les transmettre aux générations futures.